

**ELEMENTS D'INFORMATION SUR L'ENDETTEMENT
ET LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT
DE L'AGRICULTURE DANS LA CEE**

V. Monographie pour le Luxembourg

H. MEDERNACH

VI. Monographie pour les Pays-Bas

J. P. T. DE REGT

ELEMENTS D'INFORMATION SUR L'ENDETTEMENT
ET LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT
DE L'AGRICULTURE DANS LA CEE

V. Monographie pour le Luxembourg

H. MEDERNACH

VI. Monographie pour les Pays-Bas

J. P. T. DE REGT

ENDETTEMENT ET POSSIBILITES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE
DANS LES PAYS DE LA C.E.E.

MONOGRAPHIES PAR PAYS

I N T R O D U C T I O N

En vue d'étudier les questions relatives à l'endettement et aux possibilités de financement de l'agriculture dans la C.E.E., il a été constitué, au sein de la Direction Générale de l'Agriculture, un groupe de travail auquel ont participé :

- à titre d'expert principal : M. le Prof. BOSMAN (Pays-Bas)
- à titre de co-experts : Dr. KAYSER (Allemagne)
- M. RISTIAUX (Belgique)
- M. BRETON (France)
- Dott. D'ADAMO (Italie)
- M. MEDERNACH (Luxembourg)
- Dr. DE REGT (Pays-Bas)

Au cours des quatre réunions de ce groupe, qui eurent lieu à BRUXELLES, les idées directrices de l'étude ont été dégagées afin d'orienter les recherches des experts nationaux sur des points communs susceptibles de permettre une comparaison valable des renseignements obtenus.

PLAN DE TRAVAIL -

Conformément au programme de travail proposé aux experts, les points principaux du rapport ont été définis comme suit :

I - Endettement et besoins en capitaux dans l'agriculture

Les données relatives aux différents pays devaient être rassemblées dans le cadre d'un bilan établi selon un schéma-type, de manière à faire apparaître, pour les années 1955 et 1960, à l'actif, la valeur du capital engagé dans le secteur agricole et, au passif, les diverses sources de financement.

II - Evolution des besoins en capitaux et disponibilités financières dans le secteur de l'agriculture

Il s'agissait dans cette partie de fournir des estimations pour 1967 suivant la formule du bilan adopté pour les années 1955 et 1960.

III - Mesures prises par les pouvoirs publics

Ce chapitre visait à dégager pour chaque pays les mesures que les pouvoirs publics avaient prises ou envisageaient de prendre en vue de faire face aux problèmes financiers de l'agriculture.

IV - Tendance à l'épargne dans les régions rurales

Les questions afférentes à ce problème tendaient à faire apparaître, pour la période 1960-67, l'évolution probable des disponibilités sous forme de dépôts et d'épargnes, par rapport au revenu national ainsi que la part de ces dépôts et épargnes qui serait affectée au financement de l'agriculture.

V - Sources possibles de financement

Pour cette partie, les experts étaient chargés de faire un inventaire de toutes les sources, autres que celles des pouvoirs publics et des organismes de crédit agricole, auxquelles il pourrait être fait appel pour obtenir des fonds destinés aux investissements dans l'agriculture. Il était également demandé de faire ressortir les difficultés qui s'opposent au financement des investissements agricoles et les remèdes éventuels à cette situation.

REMARQUES GENERALES -

L'ampleur du sujet à traiter a nécessité de la part des experts des recherches difficiles dans leurs pays respectifs. Il était, en effet, indispensable de rassembler une masse importante d'informations pour pouvoir apprécier la situation exacte de l'agriculture dans la C.E.E., sur le plan de son endettement et de ses possibilités de financement.

En réalité, la somme des renseignements obtenus a été de valeur et de consistance très inégales selon les pays. Au terme de la période préparatoire, il est apparu que sur les principaux problèmes servant d'armature à l'étude, les réponses afférentes à certains pays étaient soit insuffisantes, par suite de l'absence de données statistiques précises, soit trop vagues en raison de l'ambiguïté des références et des définitions.

L'importance des lacunes dans les matériaux de base a constitué un obstacle pour l'expert principal qui a cru devoir limiter son rapport de synthèse aux seuls points pour lesquels une comparaison des renseignements était possible à l'échelle des six pays.

En conséquence, le rapport final, bien que présentant de l'intérêt sur certains points particuliers, ne répond que très partiellement au sujet visé par l'étude. Le caractère incomplet du travail de synthèse tient sans doute à la difficulté de faire correspondre tous les éléments d'un problème vaste et complexe sur la base de réponses fragmentaires et hétérogènes. Il serait néanmoins regrettable de laisser inexploitée une part trop importante des rapports fournis par les co-experts.

Dans ces conditions, il a été jugé opportun de publier, sous la forme de monographies par pays, le résultat des recherches entreprises par les experts nationaux, leurs rapports constituant par eux-mêmes une source d'informations intéressantes sur les problèmes financiers qui se posent à l'agriculture dans chacun des pays de la C.E.E.

Il y a lieu de préciser à cet égard que le plan de l'étude, la méthode d'exécution, ainsi que la nature des données ou des prévisions à fournir ont été, dans une très large mesure, imposés à tous les experts nationaux en vue d'une présentation aussi uniforme que possible.

Les présentes monographies concernant le Luxembourg et les Pays-Bas correspondent aux rapports établis par M. MEDERNACH et le Dr J.P.T. de REGT au cours de l'année 1962.

SOMMAIRES

	<u>Pages</u>
V. <u>MONOGRAPHIE POUR LE LUXEMBOURG</u>	
I. <u>Situation financière de l'agriculture luxembourgeoise au 31.12.1960</u>	
A. Généralités	1
B. Examen détaillé du bilan	
1. Actif	2
2. Passif	5
C. Financement des coopératives et organisations agricoles	6
D. Bilan de l'agriculture luxembourgeoise au 31.12.1960	7
II. <u>Evolution des besoins en capitaux d'exploitation dans l'agriculture</u>	7
Bilan des entreprises agricoles luxembourgeoises fin 1960 et 1967	14
III. <u>Mesures prises par les pouvoirs publics</u> .	16
IV. <u>Possibilités de financement de l'agriculture</u>	19
V. <u>Evolution future de l'épargne auprès des instituts de crédit agricole</u>	22

ANNEXES-----
VI. MONOGRAPHIE POUR LES PAYS-BAS :

Données concernant la valeur et le financement de l'actif immobilisé de l'agriculture néerlandaise en 1952 - 1955 - 1957 - 1960 et 1967	1
I. Introduction	1
2. Aperçu du financement de l'actif immobilisé agricole à la fin de 1952, 1955, 1957 et de 1960	3
3. Evaluation concernant l'évolution de l'actif immobilisé de l'agriculture et son financement jusqu'en 1967	19
4. Appréciation des possibilités de financement dans le proche avenir	21
5. Données complémentaires	23

- ANNEXES -

V. MONOGRAPHIE POUR LE LUXEMBOURG .

ENDETTEMENT ET BESOINS EN CAPITAUX DANS L'AGRICULTURE.I. Situation financière de l'agriculture luxembourgeoise au 31 déc.1960A. Généralités

L'absence de documents et de statistiques relatifs au problème qui nous occupe étant presque totale au Luxembourg, il aurait été très difficile, sinon impossible, de dresser un bilan de l'agriculture luxembourgeoise sans le concours précieux du Ministère de l'Agriculture.

Malgré les plus grands soins apportés à ce travail et nonobstant le rassemblement minutieux de tout détail disponible, certains chiffres relevés ci-après ne donnent qu'une idée approximative de la réalité.

Il est entendu que les encaisses, avoirs auprès des instituts financiers ou auprès de particuliers, titres, etc... ne doivent pas être inclus dans le bilan à dresser. D'autre part, les renseignements demandés ne concernent que les agriculteurs et non pas les associations agricoles. En conséquence, il convient d'éliminer du bilan toutes les valeurs se rapportant aux associations agricoles ainsi que tous les prêts collectifs.

Les données statistiques (nombre d'exploitations, superficie agricole, cheptel vif) ont été puisées dans les recensements officiels.

Pour les terres, le matériel et le cheptel, les valeurs moyennes appliquées correspondent aux valeurs vénales; pour les bâtiments, par contre, il s'agit de valeurs d'utilisation.

.../...

B. Examen détaillé du calcul du bilan.1. Actif.1. Terres de culture.

Le recensement agricole du 15 mai 1960 relève :

terres labourables	: 73.890 ha
prairies et pâturages	: 64.481
vignobles	: 1.197
autres (vergers, horticulture)	: <u>1.761</u>
Total	141.329 ha

Prix moyen des ventes en 1959 :

terres labourables	: 75.600 fr/ha
prairies et pâturages	: 81.800

Estimation de la valeur des vignobles et autres terres :

vignobles	: 350.000 Fr/ha
autres terres de culture	: 100.000

Valeur des terres de culture :

terres labourables	: 5.586.084.000 fr
prairies et pâturages	: 5.274.545.800
vignobles	: 418.950.000
autres	: <u>176.100.000</u>
Total	11.455.679.800 fr

=====

2. Bâtiments d'exploitation.

Vu que toute base pour l'évaluation des bâtiments agricoles fait défaut au Luxembourg, il faut faire une estimation sommaire de la valeur de ces bâtiments.

Le nombre des exploitations agricoles, classées par ordre de grandeur, se chiffre comme suit:

nombre des exploitations de 2 à 10 ha	: 3.800
" " " 10 à 30	: 4.230
" " " 30 ha et plus	: <u>900</u>
Total	8.930

La valeur des bâtiments d'une exploitation est estimée de la façon suivante:

exploitations de 2 à 10 ha	: 300.000 fr par exploitation
" 10 à 30	: 500.000
" de plus de 30	: 700.000

.../...

Ces valeurs sont nettement inférieures aux prix de construction. Elles ne fournissent qu'une estimation assez discutable.

Valeur des bâtiments d'exploitation.

exploitation de 2 à 10 ha	: 1.140.000.000 frs
" 10 à 30	: 2.115.000.000
" de plus de 30 ha	: 630.000.000
	<hr/>
Total	3.885.000.000 frs

=====

2 bis. Bâtiments d'habitation.

En établissant le bilan, il apparut qu'il n'était pas possible de départager, au passif, les prêts accordés pour financer les bâtiments d'habitation et les bâtiments d'exploitation. Pour cette raison, il s'avéra nécessaire d'inclure aussi, contrairement aux indications antérieures, la valeur des bâtiments d'habitation à l'actif.

Il n'existe, au Luxembourg, aucun recensement sur la valeur des bâtiments d'habitation. Pour avoir une idée de la valeur approximative des bâtiments d'habitation, il a été fait appel à deux Compagnies d'Assurances à l'effet de fournir pour 50 polices d'assurance relatives à des exploitations agricoles de 15 à 20 ha, la relation entre la valeur assurée des bâtiments d'habitation et celle des bâtiments d'exploitation. Il en est résulté, en moyenne, que si la maison est assurée pour un million, les bâtiments d'exploitation sont assurés pour 1.300.000,- frs. En se basant sur ce chiffre moyen et en admettant que la valeur des bâtiments agricoles s'élève à Frs 3.885.000.000,-, la valeur des maisons d'habitations agricoles serait de Frs 2.988.000.000.

La valeur des bâtiments d'habitation peut donc être évaluée à 2.988.000.000,- frs.

3. Cheptel mort.

Le Cheptel mort comprend tous les objets mobiliers: machines, véhicules, ustensils divers, etc..

Nous ne disposons que de données incomplètes au sujet de la mécanisation agricole; nous savons, néanmoins, qu'elle a atteint un degré très élevé.

Il se dégage des comptabilités agricoles et de calculs théoriques que les exploitations agricoles ont investi, en moyenne, 9000 fr par ha dans le matériel.

.../...

Valeur du cheptel mort :141.000 ha x 9000 frs = 1.269.000.000 frs.
=====4. Cheptel vif.

Le recensement du bétail au 1er décembre 1960 a donné les chiffres suivants:

Spécification	Nombre	Prix estimé par tête	Valeur totale
Chevaux	<u>5.280</u>	10.000	<u>52.800.000 fr</u>
Veaux	22.747	4.000	90.988.000
Bovins de 6 à 12 mois	24.433	6.000	146.598.000
Bovins " 1 à 2 ans	28.680	7.500	215.160.000
Bovins de 2 ans et plus	15.930	12.000	191.160.000
Vaches laitières	<u>56.024</u>	15.000	<u>840.360.000</u>
Total bovins	147.814	(10.041)	1.484.206.000
	=====		=====
Porcelets de moins de 12 semaines	44.776	700	31.343.200
Jeunes porcs de 3 à 6 mois	38.286	1.500	57.429.000
Porcs à l'engrais	24.581	3.000	73.743.000
Truies et verrats	<u>11.252</u>	5.000	<u>56.260.000</u>
Total porc:	118.895	(1.840)	218.775.200
	=====		=====

Valeur du cheptel vif.

Chevaux	:	52.800.000 fr
Bovins	:	1.484.206.000
Porcs	:	218.775.200
Volaille	:	40.000.000
Total		<u>1.795.781.200 frs</u>

=====

5. Plantations et stocks.

En ce qui concerne la valeur des stocks il va sans dire que celle-ci est la plus basse au 31 décembre de chaque année, vu que les récoltes sont en majeure partie vendues et payées à cette époque.

Nous ne disposons pas de données concernant les plantations et les stocks dans l'agriculture luxembourgeoise.

Les stocks comprenant les céréales panifiables non encore vendues, les céréales secondaires, les pommes de terre, le foin et la paille.

.../...

Il faut y ajouter la valeur des engrais et des aliments de bétail achetés.

Les plantations concernent avant tout les 12.140 ha de terres ensemencées en automne dernier.

La valeur des stocks et des plantations peut être estimée à 500.000.000 de fr.

2. P a s s i f.

=====

1. Terres affermées.

D'après les statistiques dont nous disposons, 25% de la superficie des terres agricoles sont affermées au Luxembourg. Il en résulte que la valeur des terres affermées s'élève à

2.863.920.000 Fr

=====

2. Bâtiments affermés.

De toutes les exploitations agricoles 5% sont exploitées par des fermiers. Pour les terres ce pourcentage est déjà compris dans le chiffre de 25 %. La valeur des bâtiments affermés peut, par conséquent, être estimée à

343.650.000 fr

=====

3. Capital propre.

Le capital propre constitue le solde que l'on obtient en déduisant du total de l'actif la valeur des terres et bâtiments affermés ainsi que le montant total des dettes, figurant au passif.

En conséquence le capital propre s'élève à

16.761.000.000 frs

=====

Les avances à court terme ainsi que les prêts à moyen et à long terme accordés aux agriculteurs présentent au 31 décembre le solde le plus bas de l'année, vu que les remboursements sont surtout effectués avec le produit des récoltes pendant le dernier trimestre de l'année.

4. Prêts des membres de la famille.

Le montant total des prêts consentis par des membres de la famille n'est pas connu. Cependant une enquête auprès du Bureau de la Comptabilité Agricole révèle que pour 51 entreprises agricoles, exploitant 2.348 ha de terres, ces prêts s'élèvent à 1.940.800 Fr. On peut en conclure que le montant total des prêts accordés par des membres de la famille s'élève à environ

116.547.000 frs

=====

5. Prêts d'autres personnes privées.

Sur la même base des renseignements obtenus au sujet de la rubrique précédente, les prêts d'autres personnes privées sont estimés à

35.171.000 frs
=====

6. Prêts de la Caisse d'Epargne et d'autres institutions.

La Caisse d'Epargne étant l'institut financier le plus important du pays, les prêts qu'elle consent aux agriculteurs sont considérables.

Ajoutés à ceux des autres institutions ces prêts se chiffrent à

325.592.032 fr
=====

7. Prêts des Caisses de Crédit agricole.

Les prêts accordés aux agriculteurs par les Caisses de Crédit agricole se placent, par ordre de grandeur, immédiatement après ceux consentis par la Caisse d'Epargne. Ils s'élèvent à

243.599.511 fr
=====

8. Prêts de l'Etat

L'Etat ne consent pas directement de prêts aux agriculteurs. Il alloue cependant, pour certaines catégories de prêts, des subsides pour réduire la charge des intérêts redus par les agriculteurs aux instituts de crédit.

9. Prêts des banques commerciales.

Les prêts consentis par les banques commerciales aux agriculteurs sont par rapport à l'envergure de leurs affaires, relativement peu importants. Ils atteignent le chiffre de

97.142.658 frs
=====

10. Prêts des fournisseurs.

Il s'agit principalement de dettes envers des commerçants ou des firmes, provenant de l'achat de machines agricoles. Il y a lieu de mentionner, en outre, les montants redus par les agriculteurs à la Fédération des Associations Agricoles pour l'achat d'engrais, semences, aliments de bétail etc.. Suivant les renseignements obtenus ces avances s'élèvent au montant total de

106.000.000 fr
=====

C. Financement des coopératives et organisations agricoles.

A titre de renseignement, les prêts accordés aux coopératives et organisations agricoles sont indiqués ci-après:

Ce sont les Caisses de Crédit Agricole qui ont consenti le plus de prêt à ces organismes. La Caisse d'Epargne intervient en second lieu, alors

.../...

que les autres instituts ne financent guère les coopératives agricoles.

Les chiffres sont les suivants:

1. Prêts des Caisses de Crédit Agricole.

aux coopératives agricoles	: 129.035.297 fr
coopératives viticoles	: 46.778.505
warrantage blé & beurre	: 171.440.969

2. Prêts de la Caisse d'Epargne

aux coopératives agricoles	: 144.974.166 fr
coopératives viticoles	: 21.955.391

D. Bilan de l'agriculture luxembourgeoise au 31 décembre 1960

(en millions de francs luxembourgeois)

Terres de culture	11.456	Terres affermées	2.864
Bâtiments	6.873	Bâtiments affermés	344
Cheptel mort	1.269	Capital propre	16.761
Cheptel vif	1.796	Prêts membres famille	117
Plantations & stocks	500	Prêts autres pers, privées	35
		Prêts Caisse d'Epargne et autres instit.	326
		Prêts Caisses Crédit agr.	244
		Prêts de l'Etat	--
		Prêts banques commerciales	97
		Prêts fournisseurs	106
	<u>21.894</u>		<u>21.894</u>

II. EVOLUTION DES BESOINS EN CAPITAUX D'EXPLOITATION DANS L'AGRICULTURE.

Evolution des besoins financiers au cours des années 1961 - 1967

Le but de la présente étude consiste dans l'évaluation des besoins futurs de l'agriculture luxembourgeoise. La tâche n'est pas facile. En effet, alors que différents pays de la C.E.E. disposent d'un plan gouvernemental relatif aux objectifs à réaliser dans l'agriculture qui donne donc des précisions sur les besoins financiers, il n'existe, au Luxembourg, ni loi ni règlements de ce genre. C'est pourquoi les besoins financiers de l'agriculture luxembourgeoise ont dû être évalués exclusivement par des enquêtes menées auprès des différents services publics et privés. Lorsque les chiffres obtenus ont trop différencié les uns des autres ou semblé être trop éloignés de la réalité, ils ont été revus et corrigés en conséquence.

BESOINS PREVISIONNELS :

L'évaluation des besoins financiers demandés s'étend sur la période de 1961 à 1967, c'est-à-dire sur un laps de temps à sept années. Les moyens nécessaires se répartiront sur les positions suivantes:

- I. Financement des immobilisations;
- II. Financement du cheptel mort;
- III. Financement du cheptel vif et des stocks;
- IV. Financement des transferts de propriété.

Après avoir examiné les chiffres obtenus, il y a lieu de retenir pour chaque année les évaluations suivantes, et ce en millions de francs luxembourgeois:

<u>I. Immobilisations.</u>	en millions de frs lux.	
1) Terres		
a) drainages, irrigations, etc	5,-	
b) remembrement : ⁺	<u>7.-</u>	12.-

⁺ (Dans la séance du 23.2.1961 de la Chambre des Députés, Monsieur le Ministre de l'Agriculture a déclaré qu'après le vote du projet de loi ayant trait au remembrement, l'exécution de cette loi entraînerait des frais à charge de l'Etat à raison de 30 - 40 millions par an. - pendant 30 à 40 ans - Les frais à supporter par les producteurs s'élèveront à 10 millions par an. Suivant l'avis des spécialistes, la réalisation du remembrement se heurtera surtout au manque de personnel technique qualifié. Quoiqu'il en soit, les travaux ne démarreront guère avant 1963. Il resterait, pour la période qui nous occupe, 5 ans à raison de 10 millions par an ce qui correspondrait à un montant total de 50 millions qui, répartis sur une période de 7 ans, équivaldrait à une moyenne annuelle de 7 millions).

2) Bâtiments d'exploitation.

D'après les données puisées dans les comptabilités agricoles, les frais de transformation et de modernisation s'élèvent à 710,- francs par ha et par an.

.../...

Report 12,-

Dans ce montant sont compris

449,- fr pour les bâtiments d'exploitation et
261,- fr pour les bâtiments d'habitation

Par conséquent, les dépenses annuelles pour toute
l'agriculture s'élèvent à

710 x 141.000 = 100 millions

dont pour les bâtiments d'exploitation 63,-

et pour les bâtiments d'habitation 37,-

Les frais d'entretien peuvent être évalués à

10.000.- fr par exploitation, ce qui correspond à
un montant total de

10.000 x 9.000 = 90 millions

à répartir à raison de

pour les bâtiments d'exploitation 68.-

et pour les bâtiments d'habitation 22.-

3) Les constructions de silos, citernes et chambres à
lait sont prévues avec

5.-

207.-

=====

II. Cheptel mort.

L'évolution de la mécanisation agricole n'étant pas constante d'année en année et le point de saturation de la motorisation pouvant être atteint à un certain moment, il y a lieu d'étendre l'évaluation des besoins financiers pour l'acquisition de certaines machines agricoles sur toute la période de 1961 à 1967. L'avis des experts, à ce sujet, est le suivant:

1) Moissonneuses-batteuses:		en millions de
Nombre actuel:	900	frs lux.
chiffre plafond pour les prochaines années:	1800	
A acquérir:	$900 \times 200.000 = \frac{180}{7}$	25.7

2) Tracteurs:

Nombre actuel: 6.800

Le nombre des exploitations se situant à quelque 9.000 et un certain nombre de petites exploitations ayant tendance à disparaître, on peut dire que presque chaque entreprise dispose d'un tracteur. Il faut néanmoins en prévoir le remplacement dans les prochaines années. La majeure partie des tracteurs existants n'ayant été

.....

achetés qu'entre 1954 et 1960, le remplacement ne deviendra plus important que vers la fin de la période sous revue.

Prévisions: $2.500 \times 120.000 = \frac{300}{7} = 42,8$

3) Presses ramasseuses:

Nombre actuel : 1600

Chiffre plafond pour les prochaines années: 3.000

A acquérir: $1.400 \times 70.000 = \frac{98}{7} = 14,-$

4) Chargeurs de fumier:

Nombre actuel: 752

A acquérir: $700 \times 50.000 = \frac{35}{7} = 5,-$

5) Epandeurs de fumier

7

Nombre actuel: 923

A acquérir : $1.500 \times 40.000 = \frac{60}{7} = 8,6$

6) Râteaux - faneurs:

Nombre actuel : 2.740

A acquérir : $1.300 \times 20.000 = \frac{26}{7} = 3,7$

7) Autres machines et ustensils divers: 7

--- Evalués par an à 30,2

130,-

III. Cheptel vif et stocks

Le nombre des chevaux diminue d'une année à l'autre, tandis que le nombre des porcs reste constant depuis des années. Le nombre des bovins qui était de 119.000 en 1960, a atteint le chiffre de 150.000 en 1960 pour progresser jusqu'à 153.000 en 1961.

Suivant l'avis des experts, le chiffre de 160.000 constitue un plafond qui ne pourra guère être dépassé en 1967.

La valeur du cheptel vif se verrait donc majorée de:

$10.000 \times 10.000 = \frac{100}{7} = 14,3$

Les spécialistes estiment que les stocks ne changeront guère dans les prochaines années. Toutefois dans le cadre de l'augmentation prévisionnelle de la production, les stocks pour - ront devenir un peu plus important.

Cette augmentation est évaluée par an à

5,-

19,3

=====

.../...

IV. Transferts de propriété.

Les transferts de propriété résultent

- 1) des successions et
- 2) de l'agrandissement des exploitations.

- 1) SUCCESSIONS: On peut admettre que les exploitations passent tous les 30 ans du père au fils . Il en résulte que la succession affecte annuellement 3,3% du nombre total des entreprises agricoles. Son nombre se situant actuellement à 9.000, chaque année 300 exploitations changent de propriétaire. L'exploitation luxembourgeoise compte en moyenne 15 ha et la moyenne du nombre des enfants est inférieure à trois (2,60). Une enquête minutieuse a démontré que les bâtiments sont généralement cédés à titre gratuit (éventuellement avec la charge d'entretenir les vieux parents ou pour dédommager le fils de son travail personnel antérieur) .

La pratique des enfants cohéritiers de conserver leur part en terres n'est guère d'usage au Luxembourg, à moins qu'un frère ou une soeur ne se marient dans le même village. Dans les autres cas un partage en nature s'opère fréquemment, mais l'héritier de la ferme paternelle acquiert les parts des frères et soeur soit dans l'immédiat, soit plus tard, généralement au moment, où ceux-ci veulent devenir propriétaire d'une maison. Ces parts ne sont presque jamais mises en adjudication en publique. Le cas qui se présente parfois est le suivant: les frères et soeurs qui doivent quitter plus tard le foyer paternel, font les études secondaires ou même universitaires dont le coût est déduit de leur héritage. Comme dans ces cas les frais d'études ont été supportés par les parents, le fils qui reprend la ferme, n'a plus besoin de dédommager ses frères et soeurs du montant de cette partie.

Compte tenu de ces données, on peut estimer le montant total à payer pour la reprise des terres, du cheptel vif et du cheptel mort à 70.000,- francs (prix de faveur) par ha de terre.

L'évaluation du montant nécessité annuellement pour la reprise des biens paternels s'élève donc à

$$70.000 \times 7,5 \times 300 = 157,5$$

- 2) AGRANDISSEMENT DES EXPLOITATIONS: Les petites exploitations ayant tendance à disparaître, les exploitations moyennes deviennent plus grandes.

.../...

Suivant une statistique de l'Administration du Cadastre les ventes annuelles (de gré à gré et les adjudications publiques) se situent, en chiffre ronds, comme suit :

Terres labourables	1.000 ha
Prairies et pâturages	400 ha

Les moyens financiers nécessaires pour effectuer ces transactions peuvent être évalués de la façon suivante :

1.000 x 75.600 =	75,6	
400 x 81.800 =	<u>32,7</u>	<u>108,3</u>
		265,8

Récapitulation des besoins
financiers annuels pour la période 1961 à 1967

<u>I. IMMOBILISATIONS</u>		en millions de frs Lux.
1. Terres	12,-	
2. Bâtiments		
a) d'exploitation	131,-	
b) d'habitation	59,-	
3. Silos, chambres à lait	<u>5,-</u>	207,-
<u>II. CHEPTEL MORT.</u>		
Machines agricoles		130,-
<u>III. CHEPTEL VIF ET STOCKS.</u>		
1. Cheptel vif	14,3	
2. Stocks	<u>5,-</u>	19,3
<u>IV. TRANSFERTS DE PROPRIETE.</u>		
1. Reprises	157,5	
2. Ventes	<u>108,3</u>	265,8
TOTAL des besoins financiers par an :		Frs 622,1

MONTANT TOTAL des besoins financiers pour toute
la période de 1961 à 1967

I. IMMOBILISATIONS

1. Terres	84,-	
2. Bâtiments		
a) d'exploitation	917,-	
b) d'habitation	413,-	
3. Silos, chambres à lait	<u>35,-</u>	1.449,-

II. CHEPTEL MORT.

Machines agricoles		910,-
--------------------	--	-------

III. CHEPTEL VIF ET STOCKS

1. Cheptel vif	100,1	
2. Stocks	<u>35,-</u>	135,1

IV. TRANSFERTS DE PROPRIETE

1. Reprises	1.102,5	
2. Ventas	<u>758,1</u>	1.860,6
		<u>4.354,7</u>
		=====

.../...

Pour les bâtiments il fut admis que la valeur du bilan de 1960 correspond à 40% des coûts de construction.

Le cheptel mort qui figure avec 1.269 millions au bilan de 1960 représente 60 % de la valeur d'acquisition.

Il résulte du tableau ci-dessus que les amortissements des rubriques " bâtiments " et " cheptel mort " ayant trait à la période 1960/1967 sont supérieurs aux investissements nets.

Ceci a pour effet que les chiffres "bâtiments" et " cheptel mort" du bilan 1967 sont inférieurs à ceux du bilan de 1960.

Cette situation quelque peu paradoxale s'explique du fait qu'actuellement la grande majorité des bâtisses se trouvent en parfait état et que la mécanisation a atteint un niveau très élevé.

III. MESURES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS.

Les investissements à fonds perdu, réalisés par les pouvoirs publics pour l'amélioration des structures agricoles figurent au tableau de l'annexe I . Ces chiffres ont été puisés dans le budget de l'Etat. Pour les années 1960 et 1961 il ne s'agit, en l'occurrence, que de prévisions budgétaires, les comptes de ces deux exercices n'étant pas encore clôturés. Le tableau en question révèle que les investissements de l'Etat ont augmenté pour atteindre en 1961 le triple de ce qu'ils étaient en 1956. Il est certain que ces investissements seront encore majorés dans les années prochaines.

L'annexe II traite des crédits accordés par les pouvoirs publics en vue de la réalisation d'investissements structurels dans l'agriculture. De tels crédits n'ont pas été consentis aux agriculteurs individuels, mais uniquement à des associations agricoles. Le montant total de ces crédits consentis de 1955 à 1961 s'élève à 45 millions de frs dont 42,5 millions se répartissent sur deux grandes laiteries coopératives nouvellement construites: Luxembourg et Ingeldorf. Suivant arrêté ministériel du 15.2.1960, un montant de 7.500.000,- francs a été remis sur cette dette à chacune de ces deux laiteries afin d'en réduire leurs frais d'exploitation.

L'évolution de ces crédits est renseignée au tableau de l'annexe III. En dehors de l'octroi de crédits et subventions " à fonds perdu" les mesures prises au Luxembourg en vue de faire face aux problèmes financiers dans le secteur de l'agriculture, sont les suivantes:

- 1) Participation de l'Etat, par voie de subventions, au paiement des intérêts d'emprunts contractés dans l'intérêt de l'amélioration des moyens d'exploitation, de la reprise du bien paternel et d'investissements d'intérêt agricole.
- 2) Participation de l'Etat dans les frais d'intérêts d'emprunts contractés par les laiteries coopératives.
- 3) Subventions de l'Etat dans l'intérêt de la reprise des biens meubles et immeubles, composant ou ayant composé l'exploitation familiale agricole des ascendants, par le conjoint survivant ou l'héritier copropriétaire participant effectivement à la culture.

ad 1) Le fonctionnement de cette aide de l'Etat est le suivant:

L'Etat prend à sa charge une partie des intérêts des emprunts contractés par les agriculteurs, les viticulteurs et les associations agricoles.

Dans le passé les subventions ne furent accordées que pour autant que les fonds empruntés étaient destinés à des fins expressément spécifiées. Actuellement la destination des fonds empruntés n'est plus prise en considération, mais il y a une restriction en ce sens qu'un récent arrêté ministériel exclut la subvention si la dette ne constitue qu'une charge normale de l'exploitation.

En règle générale, on procède de la façon suivante pour établir la charge normale:

Une dette de 20.000,- frs par ha est considérée comme charge normale, avec la réserve toutefois que 15 ha bénéficient toujours d'une franchise. Une exploitation de 20 ha grevée de 300.000,- frs touchera par exemple la subvention pour 200.000,- frs seulement (20 - 15 = 5 ha x 20.000.- = 100.000 frs constituant une charge normale).

Pour les emprunts contractés en vue de la reprise des biens paternels la franchise est portée à 25 ha.

Le montant maximum de la subvention ne peut dépasser la somme de 20.000.- frs.

Pour la reprise du bien paternel le taux d'intérêt restant à charge du débiteur ne peut descendre au dessous de 2% ; pour tous les autres cas le taux minimum restant à charge de l'emprunteur ne peut être inférieur à 3%.

Les subventions d'intérêts payées pour les années 1956/60 sont indiquées ci-après:

	<u>Cultivateurs</u>	<u>Assoc.Agricoles</u>	<u>TOTAL</u>
1956	1.439.510,-	22.750,-	1.462.260,-
1957	2.192.800.-	793.925.-	2.986.725.-
1958	3.807.750.-	176.150.-	3.983.900.-
1959	4.859.050.-	477.650.-	5.336.700.-
			30.000.-
1960	<u>5.862.100.-</u>	<u>143.650.-</u>	<u>5.975.750.-</u>
en frs Lux.	18.161.210.-	1.614.125.-	19.775.335.-

Seuls les prêts consentis par des instituts financiers peuvent bénéficier de telles subventions, à l'exclusion des ouvertures de crédit (comptes-courants débiteurs) et aussi des prêts accordés par les membres de la famille et par les autres personnes privées et les sociétés.

Au bilan de l'agriculture luxembourgeoise établi au 31 décembre 1960, figurent les prêts subventionnés ci-après :

1. Avance Caisse d'Epargne et autres institutions;
2. Avance Caisses de Crédit Agricole;
3. Avances Banques commerciales.

Pour chaque position le pourcentage subventionné est le suivant:

	Avances	Montant subv.	En %
1. a) Caisse d'Epargne	284	113	40.-
b +) Autres institutions	42		
2. Caisses de crédit agricole	244	82	33,5
3. Banques commerciales	97)	21	15.-
+) Autres institutions	42)		

Il est à rappeler que les chiffres susmentionnés ne concernent que les avances consenties à des particuliers; celles accordées aux collectivités n'ayant pas fait partie du bilan.

Le pourcentage des subventions reflète très bien la nature des avances;

La Caisse d'Epargne accorde le plus grand nombre des prêts fixes à l'agriculture; les Caisses de crédit agricole ouvrent à leur clientèle proportionnellement plus de comptes-courants. Les Banques commerciales par contre, ne consentent presque pas de prêts fixes.

ad 2). Le taux d'intérêt des crédits mis à la disposition des laiteries coopératives par les pouvoirs publics (montant initial : 42,5 millions) a été réduit à partir du 15/2/1960 à 1%. Avec effet au 15/2/1960, l'Etat prend à sa charge le montant des intérêts dépassant le taux de 3% des emprunts contractés par les laiteries coopératives auprès des instituts financiers. La part des intérêts remboursés par l'Etat pour la période du 15/2/1960 au 31/12/1960 s'est élevée à frs 2.352.117.- Pour l'exercice 1961 ce montant se chiffrera à frs 2.873.403.-

ad 3). La décision du Gouvernement de rembourser les frais d'enregistrement et de transcription des actes notariés ayant trait à la reprise des biens paternels date du 29/7/1961 et porte provisoirement sur les actes qui ont été passés en 1960 et 1961. Les demandes respectives n'ont pas encore toutes été introduites. Les dédommagements sollicités s'élèveront approximativement à 850.000,- frs pour 1960 et à 1.150.000 frs pour 1961.

.../...

IV. POSSIBILITE DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE.

1. L'Autofinancement.

Le Ministère de l'Agriculture - Section d'Economie Agricole - procède actuellement à des investigations pour établir la valeur ajoutée nette de l'agriculture ainsi que le pourcentage des moyens propres qui peuvent y être investis. Ces travaux se prolongent encore pendant un certain temps, vu que toutes les données requises n'ont encore pu être rassemblées. Il peut néanmoins, d'ores et déjà, être retenu que pour l'année 1960 la valeur ajoutée nette s'est élevée à Frs 1.131.000.000.-, alors que l'autofinancement couvrirait 60% des besoins financiers de l'agriculture. Les mêmes chiffres peuvent être envisagés pour la période 1961 à 1967 avec la remarque cependant qu'étant donné que le nombre des exploitations est en diminution constante, ces montants se répartiront sur un nombre plus restreint d'entreprises agricoles. Cela revient donc à dire que la valeur ajoutée augmentera probablement pour chaque exploitation individuelle dans les prochaines années.

2. Les Instituts de Crédit Agricole.

Le bilan de l'agriculture luxembourgeoise dressé au 31 décembre 1960 a fait ressortir que la grande majorité des prêts et avances consentis à l'agriculture par les instituts de crédit provient de la Caisse d'Epargne de l'Etat et de l'Organisation du crédit agricole coopératif. Cette situation est due au fait que la Caisse d'Epargne est un institut officiel et qu'elle est de loin l'établissement financier le plus important du pays, alors que l'organisation du crédit agricole coopératif est spécialisée dans le crédit à l'agriculture.

Les autres instituts financiers n'intervenant que dans une faible mesure dans les avances à l'agriculture, ce rapport se bornera à analyser plus en détail l'offre de crédits que ces deux principaux instituts seront éventuellement appelés à faire à l'agriculture dans un proche avenir.

Comme les ressources à l'aide desquelles ces instituts accordent leurs crédits, sont presque exclusivement constituées par l'épargne, il va de soi que cette offre dépendra essentiellement de deux facteurs, à savoir; l'évolution future de l'épargne et l'envergure des demandes de crédits qui seront sollicitées dans les prochaines années.

.../...

Caisse d'Epargne de l'Etat: Le compte rendu de cet établissement pour l'exercice 1960 mentionne une augmentation des comptes d'épargne de 6,8% par rapport à l'exercice antérieur. Il résulte, d'autre part, d'un graphique sur l'évolution des avoirs en compte d'épargne que depuis 1945, à l'exception des exercices 1949, 1950 et 1951 (guerre de Corée), le rythme de l'accroissement des avoirs des déposants a été presque régulier. L'augmentation annuelle a été de quelque 10 % par exercice. Hormis l'éventualité d'un conflit mondial, rien ne laisse supposer un ralentissement de cette évolution favorable pour les prochaines années.

Par contre le montant des prêts et avances consentis aux cultivateurs durant les dernières années a très peu varié d'une année à l'autre. Pour les années 1958 à 1960 le montant a même régulièrement diminué.

Caisse de Crédit Agricole: Abstraction faite d'un montant de 45 millions de frs consenti avant 1957 par les pouvoirs publics dans des buts spéciaux à trois grandes associations agricoles, partiellement par l'entremise de l'Organisation de crédit agricole, toutes les ressources dont dispose cette organisation pour consentir des prêts et avances, proviennent uniquement de l'épargne. Les possibilités futures de financer l'agriculture dépendront, par conséquent, essentiellement de l'évolution ultérieure de l'épargne. Or, il est difficile de formuler un pronostic sur cette évolution.

Dans le passé, c'est-à-dire de 1955 à 1960 les avoirs en compte d'épargne étaient en augmentation constante. L'accroissement annuel moyen était de l'ordre de 11,80 %.

A l'exception des périodes de crises internationales (Corée en 1950/51 et Canal de Suez en 1956) toutes les demandes de crédits, économiquement justifiables, ont pu être satisfaites au Luxembourg et ce à des conditions aisément supportables pour les débiteurs. Sauf des imprévus, il faut admettre qu'il en sera de même dans les années à venir et que par conséquent les instituts financiers seront en mesure de répondre sans difficultés pendant la période de 1961 à 1967 à la demande de crédits de l'agriculture Luxembourgeoise. Les prêts et avances accordés aux agriculteurs ont augmenté dans une proportion moins élevée. Une exception doit être relevée cependant pour le financement des excédents en beurre et en blé qui ont nécessité des avances importantes et constamment croissantes.

3. Autres Prêteurs que les Instituts de Crédit Agricole.

En dehors de

- a) l'autofinancement,
- b) l'octroi de crédits par les établissements de crédit agricole,
- c) des crédits accordés par les autorités,

les autres sources auxquelles il peut être fait appel en vue d'utiliser des fonds pour des investissements dans l'agriculture, sont dans une faible mesure, les autres instituts financiers et les banques commerciales.

La contribution des banques commerciales au financement de l'agriculture est de moindre importance et ce pour deux raisons:

- 1. En général les banques ne font que du court-terme (comptes - courants) et
- 2. les conditions des banques sont moins favorables que celles des Caisses de Crédit agricole et de la Caisse d'Epargne de l'Etat. De plus, les cultivateurs ont généralement moins de contact avec les banques commerciales.

V. EVOLUTION FUTURE DE L'EPARGNE AUPRES DES INSTITUTS DE CREDIT AGRICOLE.

Pour estimer les sommes qui, au cours des années de 1961 à 1967 deviendront disponibles au Luxembourg sous forme de dépôts et d'épargne, il faut d'abord analyser l'évolution de l'épargne au cours des dernières années : (en millions de Frs Lux.)

	1956	1957	1958	1959	1960	30.11 1961
1) Dépôts à vue	4.556	4.961	4.995	5.467	6.145	8.066
2) Dépôts à terme	2.946	2.741	2.844	3.197	4.040	4.810
3) Dépôts d'épargne	5.159	5.423	5.794	6.338	6.736	7.100
Totaux:	12.661	13.125	13.633	15.092	16.921	19.976

Accroissement annuel en %

	3,6%	3.8%	10%	12,7%	18%
--	------	------	-----	-------	-----

Accroissement annuel moyen en % 9,62 %

En se basant sur ces chiffres, l'afflux de nouvelles ressources peut être prudemment évalué à 1,5 milliard par an, ce qui correspondrait à 8% du revenu national.

De cette nouvelle épargne se chiffrant annuellement à 1.500 millions, 825 millions seront versés aux établissements qui interviennent en premier lieu dans le financement de l'agriculture. Il s'agit, en l'occurrence, de la Caisse d'Epargne de l'Etat qui collectera 725 millions et de l'Organisation du crédit agricole coopératif qui en recevra 100 millions de frs.

Les tableaux financiers de ces deux instituts de crédit figurent ci-après (tous les fonds proviennent de l'épargne et des dépôts) :

CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

A. Evolution des dépôts et comptes d'épargne (1955 à 1961)

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	30/11 1961
1) Dépôts à vue	991	904	1.184	1.128	1.334	1.335	2.315
2) Dépôts à terme	1.109	1.449	1.502	1.679	1.811	1.862	2.413
3) Compte d'épargne	3.562	3.761	3.901	4.167	4.438	4.739	4.971
en millions de frs	5.662	6.114	6.587	6.974	7.583	7.936	9.699

.../...

B. Prêts et crédits accordés à des agriculteurs (particuliers)

	1956	1957	1958	1959	1960
1) Prêts	86	81	90	88	76
2) Crédits	6	8	7	7	7
en millions de frs :	92	89	97	95	83

ORGANISATION DU CREDIT AGRICOLE COOPERATIF.A. Evolution des dépôts et comptes d'épargne

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
1) Dépôts à vue	67	78	138	165	132	142	163
2) Dépôts à terme et comptes d'épargne	497	573	614	671	794	881	966
en millions de frs:	564	651	752	836	926	1.023	1.129

B. Prêts et crédits accordés à l'agriculture a) aux particuliers
b) aux assoc. agricoles

	1956	1957	1958	1959	1960
a) aux particuliers :					
1) Prêts	55	51	31	43	63
2) Crédits	54	54	54	55	63
en millions de frs:	109	105	85	98	126
b) aux assoc. agricoles:					
1) Prêts	26	48	14	57	35
2) Crédits	50	60	25	61	140
en millions de frs.	76	108	39	118	175

.....

Vu l'exiguïté du territoire, on ne peut guère parler d'un développement d'épargne rurale, distinct d'une région du pays à l'autre. Il y a, toutefois, lieu de mentionner que dans la région viticole l'afflux de l'épargne est le plus important. Cela tient à ce que le viticulteur a peut-être moins l'occasion d'investir ses ressources en terres, bétail et en équipement que l'agriculteur qui cherche constamment à agrandir et à mécaniser son entreprise.

.../...

La majoration avec effet au 1er janvier 1962 des taux créditeurs influencera, sans aucun doute, favorablement l'évolution de l'épargne auprès des Caisses de Crédit agricole. Jusqu'à présent une propagande poussée en faveur de leurs taux d'intérêt favorables n'était pas possible, vu que ces taux variaient parfois sensiblement d'une caisse à l'autre. Depuis le 1er janvier 1962 les taux ont été alignés, de sorte qu'une propagande adéquate peut être entreprise pour l'ensemble de l'organisation. Le résultat d'une telle action ne peut être que concluant pour attirer de nouveaux dépôts en provenance soit des milieux agricoles, soit d'autres professions.

En ce qui concerne la partie de l'épargne rurale, en provenance de secteurs autres que l'agriculture, qui est disponible pour le financement du secteur agricole, il s'y manifeste une tendance nettement croissante. Ceci est tout spécialement le cas pour les Caisses Rurales qui bonifient des taux supérieurs à ceux des autres instituts financiers. On peut dire que 50% des dépôts et de l'épargne confiés aux caisses Rurales proviennent de non -agriculteurs.

Il résulte de ce qui précède que l'offre de toutes les sources possibles pourrait suffire pour satisfaire à toutes les demandes de crédits introduites tant par les agriculteurs que par leurs diverses organisations.

Il ne peut non plus être question d'une utilisation insatisfaisante des fonds disponibles. En effet, alors que naguère encore les cultivateurs hésitaient souvent à emprunter de l'argent, la grande majorité se rend compte à l'heure actuelle, que dans l'économie moderne le crédit productif, sagement proportionné aux possibilités de l'entreprise, ne fait qu'augmenter le rendement de l'exploitation.

L'Etude sur les besoins en capitaux d'exploitation dans l'agriculture luxembourgeoise a été faite vers la fin de l'année 1961.

L'accord intervenu entre les Ministres de l'agriculture des Six Pays le 14 janvier à Bruxelles, a rappelé que la mise en oeuvre du "Marché Commun agricole", pourrait se réaliser plus vite que d'aucuns ne l'avaient présumé antérieurement.

Pour les pays à prix agricoles relativement élevés, les difficultés à surmonter pendant la période d'adaptation seront probablement plus grandes que pour ceux dont les prix actuels pourraient plutôt profiter d'une certaine augmentation.

.../...

Aussi, les dirigeants de l'agriculture luxembourgeoise se rendent-ils parfaitement compte des efforts qui devront être entrepris pendant la période transitoire par l'agriculture luxembourgeoise pour se maintenir sur les marchés qui seront sans doute soumis à une concurrence croissante. Il faudra surtout chercher à réduire les prix de revient de certains produits agricoles.

Dans le cadre de ces préoccupations, les marchés devront en outre être approvisionnés exclusivement de produits de haute qualité. Les produits de moindre qualité qui peuvent exister même dans de bonnes exploitations agricoles, ne pourront plus être écoulés que par voie de transformation. Il en résulte que des installations coûteuses devront être aménagées à ces fins dans un proche avenir.

Les secteurs encore dépourvus d'installations de transformation, de stockage ou de sélection sont surtout les suivants:

Viande, pommes de terre, volaille et oeufs, fruits, semences.

Sans pouvoir fournir, à l'heure actuelle, de détails précis, la profession agricole évalue à 500 millions de francs le montant qui sera nécessaire pour faire face aux investissements relatifs à une meilleure commercialisation des produits agricoles .

L'étude sur les besoins en capitaux d'exploitation serait par conséquent à majorer de cette somme

T A B L E A U

en millions de Frs.

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	Total des investissements pr la période 1962/67
					prévisions budgét.		
A. Total des investissements pour l'amélioration des structures agricoles	7,5	13,5	15,6	13,3	17,3	25,4	262
dont :							
1) exploitations agr.individuelles	1,3	2,6	4,3	3,4	4,-	3,5	30
2) groupements d'expl.agricoles	6,2	10,9	11,3	9,9	13,3	21,9	232
3) domaine public	-	-	-	-	-	-	-
B. Investissements réalisés en vue d'améliorer l'infrastructure agricole	4,5	5,9	7,7	10,1	14,8	16,3	120

⌘ Majoration du crédit pour le remboursement.

ad 1) Constructions silos, citernes
améliorations hygiéniques
chambres à lait
équipement d'ensilage

ad 2) Remembrements
voiries rurales
drainages et irrigations
mécanique agricole
mutualité agricole
techniques nouvelles

ad 3) Cours d'eau
entretien rivières frontalières
constructions de ponts et ponceaux
épuration des cours d'eau

ANNEXE IIMONTANT TOTAL DES CREDITS ACCORDES POUR LES INVESTISSEMENTSSTRUCTURELS

(prêts collectifs)

en millions de Frs L.

- Total des prêts en cours au 31/12/1955	25
1956 { crédits octroyés	20
{ amortissements	0,9
1957 amortissements	1,2
1958 "	1,8
1959 "	2,7
1960 { amortissements	1,7
{ remise	14,6
- Total des prêts en cours au 31.12.1960	21,6

VI. MONOGRAPHIE POUR LES PAYS - BAS.

DONNEES CONCERNANT LA VALEUR ET LE FINANCEMENT DE L'ACTIF
IMMOBILISE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE NEERLANDAISES
EN 1952, 1955, 1957, 1960 et 1967.

Remarques préliminaires

Les Pays-Bas bénéficient d'une heureuse circonstance en ce sens que des recherches relativement nombreuses - par rapport à celles qui ont été effectuées dans d'autres pays de la Communauté économique européenne - y ont été faites dans le domaine du financement de l'agriculture. Cela a sans nul doute facilité le travail de l'expert néerlandais. Des difficultés auxquelles les autres coexperts se sont heurtés pour répondre aux questions posées par le professeur Bosman, expert principal, apparaîtront clairement si l'on se rend compte du fait que, même pour les Pays-Bas, les données souhaitées n'ont pu être fournies qu'avec réserves et, de plus, ne présentent qu'un caractère très global.

Comme l'expert principal connaissait la situation du crédit agricole néerlandais, l'expert néerlandais n'a pas eu besoin de fournir un aperçu du crédit agricole et, contrairement à ce qu'ont dû faire les co-experts des autres pays de la C.E.E., a pu se contenter de procurer des données complémentaires. Il en est résulté qu'il n'a pas été établi pour les Pays-Bas une monographie détaillée analogue à celles qui ont été élaborées pour l'Allemagne occidentale et la France.

Les paragraphes ci-après réunissent les informations relatives aux Pays-Bas qui ont été fournies à l'expert principal au cours, surtout, du second semestre de 1961. La fourniture de rapports concernant les Pays-Bas a pris fin en février 1962.

Nous conseillons à ceux qui souhaitent acquérir de plus amples connaissances au sujet du financement de l'agriculture néerlandaise et du crédit agricole pratiqué aux Pays-Bas de consulter les auteurs néerlandais qui ont traité ces questions.

1. Introduction

Pour obtenir un aperçu d'une fidélité raisonnable de la façon dont l'agriculture et l'horticulture financent leurs actifs immobilisés, une enquête basée sur les données des bilans d'un nombre représentatif d'exploitations agricoles et horticoles est indispensable.

Une enquête relative à la position des exploitations agricoles a été effectuée aux Pays-Bas par l'Institut d'économie agricole (Landbouw-Economisch Instituut) pour la situation en 1952 et en 1957 (1).

Ultérieurement, la Commission du crédit agricole (Commissie Landbouwkrediet) (2) a apporté une contribution précieuse à la connaissance des problèmes de financement dans l'agriculture néerlandaise.

.../...

-
- (1) De financiële positie van landbouwbedrijven in Nederland, L.E.I., 1954;
De financiële positie van landbouwbedrijven in Nederland II, een heroriëntatie, L.E.I., 1959; voir aussi J.T.P. de Regt, Het financieringsvraagstuk in de Nederlandse landbouw, L.E.I., 1957. Pour ce qui concerne l'horticulture, on se référera entre autres aux rapports n° 241, 249, 260 et 288 du L.E.I.
- (2) Het landbouwkrediet in Nederland, rapport de la Commission du crédit agricole, 1960. Un résumé de ce rapport établi par le secrétaire de cette Commission, feu Drs W.M.N. van den Wildenberg, a été publié dans le bulletin de la Confédération internationale du crédit agricole, n° 26, 27 et 28, 1960/1961. Ces articles ont été réunis à leur tour dans la publication "Le Crédit et l'agriculture aux Pays-Bas", éditée par la Cooperatieve Centrale Boerenleenbank, Eindhoven (1962).

Conformément au mandat de la Commission, qui était placée sous la présidence du professeur Dr G.M. Verrijn Stuart, le rapport de cette commission paru en 1960 offre un vaste tableau du financement du secteur agricole. Une attention toute particulière a été prêtée à la question de savoir si, vu les besoins de financement actuels et attendus du secteur agricole, le crédit agricole organisé dans le cadre des caisses de crédit agricole est à la hauteur de sa tâche ou doit être améliorée. Les trois premiers chapitres du rapport en question contiennent un examen détaillé de la situation actuelle du crédit agricole néerlandais, tandis que les deux derniers envisagent l'avenir. La demande et l'offre de moyens financiers attendues dans le secteur agricole y sont étudiées et, à cette occasion, il a été procédé à un examen du fonctionnement du crédit agricole. Le rapport se termine par une liste de conclusions et de recommandations à l'adresse du crédit agricole néerlandais.

Grâce aux travaux de l'Institut d'économie agricole et de la Commission du crédit agricole, un matériel très complet est disponible pour la situation à la fin de 1957 du financement de l'actif immobilisé agricole aux Pays-Bas.

Les co-experts avaient pour mission d'établir des aperçus du financement de l'actif immobilisé agricole pour les années 1955, 1960 et 1967. Le fait que la position financière de l'agriculture et de l'horticulture en 1955 et en 1960 n'ait pas fait l'objet de recherches a naturellement limité la possibilité de se procurer les renseignements demandés. On a donc dû se contenter d'établir des estimations, pour lesquelles les données relatives aux années 1952 et 1957, qui étaient disponibles, ont servi de point de départ.

2. Aperçu du financement de l'actif immobilisé agricole à la fin de 1952, de 1955, de 1957 et de 1960

Les résultats de l'enquête effectuée sont réunis dans le tableau 1. En raison des nombreuses hypothèses qui ont dû être faites, dans l'ensemble, comme il a déjà été dit, les chiffres n'ont qu'une valeur approximative (1).

(1) Le tableau 1 contient aussi des données relatives à l'année 1967, mais ces dernières seront examinées d'une manière plus approfondie dans le paragraphe 3.

Tableau 1. Volume et financement de l'actif immobilisé agricole aux Pays-Bas à la fin des années

1952, 1955, 1957, 1960, ainsi qu'une estimation pour la fin de 1967. (En millions de florins et en prix courants)

Actifs immobilisés	1952	1955	1957	1960	Mutations pendant la période 1960-1967	1) ¹⁾ 1967	Sources de financement	1952	1955	1957	1960	Mutations pendant la période 1960-1967		1967	1)2)		
	3300	4600	5200	5800				1890	7690	(1750)	(2300)	(2600)	(2800)			0 %	50 %
Terres							Terres et bâtiments affermés)										
Bâtiments (y compris la partie habitée)	4100	5100	5900	6000	210	6210	a) Par des personnes étrangères à l'agriculture et à l'horticulture										
Cheptel mort + serres	1600	1700	1800	2000	420	2420	b) Par des agriculteurs ou des horticulteurs	(1100)	(1400)	(1600)	(1700)	980	980	5480			
Cheptel vif	2700	2900	3000	3200	350	3550	Total	2850	3700	4200	4500						
Plantations	160	170	180	190	105	295	Capitaux propres investis	8150	9800	10750	12140	-595	+105	12665			
Stocks (y compris récoltes sur pied et oignons à fleurs) 2)	1100	1350	1450	1650	140	1790	Prêts de membres de la famille			940		980	280				
							Prêts d'autres personnes privées	1330	1470	350	700	560	560	1260			
							Prêts d'institutions d'investissement et de banques hypothécaires										
							Prêts de caisses de crédit agricole	300	450	580	910	3)	1120	2030			
							Etat	30	50	60	140						
							Prêts de banques commerciales	50	50	50	50	70	70	520			
							Prêts de fournisseurs	250	300	350	400						
Valeur totale de l'actif immobilisé	12960	15820	17530	18840	3115	21955	Capital total investi	12960	15820	17530	18840	3115	3115	21955			

1) On est parti d'une hausse des prix de la terre de 30 % environ jusqu'en 1967. Les investissements dans les améliorations de sol ne sont pas inclus. Les autres mutations sont indiquées en prix 1960

2) Dans l'aperçu du financement à la fin de 1967, la colonne du passif ne peut pas être scindée pour établir une distinction entre les cas avec et sans financement interne, parce que, pour le bilan de départ à la fin de 1960, on ne peut pas faire de scission entre "capitaux propres investis" et "prêts de membres de la famille".

3) Cela doit être interprété comme potentiellement réalisable. L'expérience des années 1958-1960 a montré, que la demande d'avances et de crédits à court terme est loin de correspondre à ce que les caisses de crédit agricole seraient potentiellement capables de fournir à l'agriculture.

L'aperçu financier contenu dans le tableau 1 indique la valeur et le mois de financement de l'actif immobilisé de l'agriculture et de l'horticulture. L'actif immobilisé se compose de l'ensemble des terrains, des bâtiments d'exploitation, des cheptels mort et vif, de la valeur des stocks, des matières premières et auxiliaires et des produits finis. Les réserves de caisse, les comptes bancaires, les portefeuilles de valeurs, les prêts, etc.. n'ont pas été pris en considération. Il convient également de signaler que les aperçus financiers établis ne coïncident pas avec les bilans du patrimoine établis pour les agriculteurs et les horticulteurs, car les comptes de caisse, postaux et bancaires, les portefeuilles de valeurs et les prêts consentis par eux, etc, devraient être comptabilisés à l'actif. A titre d'information, signalons que la valeur des éléments de patrimoine indiqués ci-dessus atteignait environ 2,7 milliards de florins au milieu de l'année 1957 pour les exploitations agricoles. Le capital propre de l'agriculture et de l'horticulture est donc en réalité plus important qu'il ne ressort du tableau 1. Il faudrait naturellement tenir compte de cet aspect pour évaluer la force de résistance de l'agriculture et de l'horticulture.

Voici maintenant une explication du mode de calcul des données indiquées dans le tableau 1.

2. 1. Explication du mode de calcul de l'aperçu du financement contenu dans le tableau 1.

Le débit du bilan a été tiré des statistiques générales de l'agriculture et une enquête du bureau central de statistique (Centraal Bureau voor de Statistiek) concernant un bilan des moyens de production de l'agriculture à la fin de 1962 a, notamment, constitué un point de départ important. Les données relatives au crédit du bilan reposent essentiellement sur les données provenant d'une enquête effectuée auprès de bureaux de comptabilité agricole par l'Institut d'économie agricole, ainsi que sur des données d'institutions bancaires et, pour ce qui concerne les terres afferchées, sur les statistiques de la terre et du fermage.

2.1.1. L'actif de l'aperçu du financement.

Dans sa publication antérieurement mentionnée ¹⁾, le bureau

1) Statistische en Econometrische Onderzoekingen, C.B.S., 2ème trimestre 1957.

central de statistique a calculé la valeur patrimoniale des terres en capitalisant les revenus nets des exploitations agricoles. Cela constitue en principe un mode d'approche correcte. Dans le cadre des problèmes du crédit agricole, la valeur commerciale des terres est néanmoins plus importante en liaison avec leur valeur de gage.

Dans son rapport, la Commission du crédit agricole a indiqué pour 1957 une valeur totale globale : pour les bâtiments et le cheptel mort. Comme l'expert principal a exprimé le voeu que les valeurs patrimoniales de ces deux actifs soient dissociées et que la valeur de la partie habitée des bâtiments ¹⁾ soit en outre incluse dans la valeur comptable, il a été procédé à une révision du calcul en partant de l'inventaire des moyens de production de l'agriculture établi par le bureau central de statistique pour la fin de 1952. Pour déterminer la valeur patrimoniale des bâtiments en 1952, le bureau central de statistique a utilisé les frais de construction et la structure par classes d'âge du stock de bâtiments, la durée de vie économique ayant été à cet effet fixée à 125 ans. Une méthode de calcul à peu près analogue a été suivie pour les exploitations horticoles. La valeur de remplacement totale du cheptel mort a été calculée en 1952 à partir de données relatives aux nombres de machines et aux prix des différentes machines. La valeur comptable qui a été ensuite prise en considération pour l'établissement du "bilan" a été fixée à 60% de la valeur ainsi obtenue du cheptel mort.

Les valeurs comptables demandées pour les années ultérieures ont été obtenues en ajoutant aux valeurs patrimoniales trouvées par le bureau central de statistique ou en soustrayant à ces valeurs, respectivement, les investissements tant en bâtiments qu'en cheptel mort et les amortissements obtenus par voie d'estimation, puis en corrigeant le tout pour tenir compte des variations des prix. Les amortissements annuels relatifs aux bâtiments ont été évalués à 1% de la valeur de remplacement en 1952, soit à 71 millions de florins, puis corrigés pour tenir compte des influences exercées par les prix. La correction des prix effectuée à l'aide de l'indice des prix de gros par la Commission du crédit agricole a été remplacée par des indices

1) Evaluée à 25 % de la valeur de remplacement des bâtiments.

de prix spéciaux pour les bâtiments et l'outillage.

En raison de la méthode de travail décrite ci-dessus, les résultats obtenus pour les bâtiments et le cheptel mort s'écartent quelque peu des résultats de la Commission du Crédit agricole. De plus, à cause de la scission demandée, il est nécessaire d'inclure la valeur comptable des serres et autres bâtiments analogues de l'horticulture non plus sous la rubrique "bâtiments" mais sous celle qui s'intitule "cheptel mort", parce que la même ligne de conduite est suivie pour les données statistiques en ce qui concerne les investissements annuels.

La valeur du cheptel vif est calculée sur la base du nombre de têtes de bétail au cours des différentes années et des prix de vente moyens des diverses catégories de bétail.

La valeur patrimoniale des plantations a été déterminée à l'aide des superficies cultivées et des prix à l'hectare obtenus par estimation. Ces données ont été fournies par la direction de l'horticulture du ministère de l'agriculture et de la pêche.

La valeur des stocks a été calculée à l'aide des indices de volume et de prix à partir de la valeur établie pour 1952.

2.1.2. Le passif de l'aperçu du financement

Dans la rédaction du bilan faite pour 1957 par la Commission du crédit agricole, le poste "terres et bâtiments affermés" a été scindé en deux parties groupant, d'une part, les terres et les bâtiments affermés par des agriculteurs et des horticulteurs et, d'autre part, les terres et les bâtiments affermés par d'autres. Pour autant que les agriculteurs et les horticulteurs afferment des terres et des bâtiments appartenant à des collègues - ce qui a été le cas pour 38% des surfaces affermées en 1959 - cela peut être considéré comme un jeu d'écritures, à l'intérieur de la comptabilité du secteur, qui disparaît dans un bilan consolidé. Par suite, les terres et les bâtiments affermés par des agriculteurs ou des horticulteurs doivent être considérés comme faisant partie du patrimoine propre du secteur. Il ne reste plus alors comme "sources de financement" pour l'ensemble du secteur que l'affermage de terres et de bâtiments par des personnes n'appartenant ni à l'agriculture, ni à l'horticulture. Pour les calculs relatifs aux années 1952, 1955 et 1960, le pourcentage susmentionné

.../...

de 38 % qui était valable en 1959, a été conservé.

En principio, on peut appliquer un raisonnement analogue en ce qui concerne les prêts hypothécaires des membres de la famille et les prêts hypothécaires d'autres personnes privées, pour autant qu'il se trouve également des agriculteurs et des horticulteurs parmi ces prêteurs. Aucune donnée n'est cependant disponible sur ce point : il n'est donc pas possible d'en tenir compte. Pour cette raison, le capital propre mentionné pour l'ensemble de la branche d'activité a été présenté d'une manière trop défavorable (1).

Pour le milieu de 1952, la colonne du passif ne peut être remplie que d'une manière incomplète. Des enquêtes effectuées par l'Institut d'économie agricole au sujet du financement des exploitations agricoles en 1952 et en 1957 ont montré que le pourcentage moyen de capital propre n'a pas subi de modifications pendant la période 1952-1957 (2). Il est probable que l'on ne commet pas une très grande erreur en considérant cette constatation comme valable pour toute la branche d'activité. En conséquence, le capital nominal propre nécessaire au financement de l'actif immobilisé existant en 1952 et en 1955 a été calculé en appliquant le pourcentage de capital propre valable pour 1957 (le financement par affermage étant laissé de côté) à la valeur totale de l'actif immobilisé, respectivement, en 1952 et en 1955, à l'exception de l'affermage de terres et de bâtiments par des personnes étrangères à l'agriculture et à l'horticulture.

Les données relatives aux crédits consentis à des personnes physiques par des caisses de crédit agricole reposent sur des données fournies par ces institutions.

Les prêts de l'Etat concernent des prêts octroyés destinés au financement de frais de remboursement ne donnant pas lieu à l'attribution de subventions.

Pour le reste, on s'est contenté de faire des estimations. Conformément à la méthode de travail de la Commission du crédit agricole, il a été admis que la moitié des inscriptions hypothécaires prises sur des propriétés rurales au profit d'institutions d'investissement
 .../...

- (1) Une autre circonstance conduit à une représentation trop défavorable du niveau du capital propre : le fait que - comme il a déjà été dit - des éléments du patrimoine tels que les liquidités, les portefeuilles de valeurs et les prêts consentis (sommes prêtées) ne figurent pas dans les bilans.
- (2) Cette assertion est fondée sur une comparaison de bilans du patrimoine où l'affermage des terres et des bâtiments n'est pas porté au passif (voir le rapport n° 388 de l'Institut d'économie agricole intitulé "De financiële positie van landbouwbedrijven in Nederland II, een heroriëntatie", 1959.

et de particuliers doit être considérée comme une extension nette du crédit octroyé à l'agriculture. Sur cette base, le montant total des postes "prêts d'autres personnes privées" et "prêts hypothécaires de caisse d'épargne et d'autres institutions" a été augmenté de 100 millions de florins pour l'année 1957.

En ce qui concerne le volume des prêts des banques commercialisées il a été admis qu'en 1960 ce poste était à peu près égal à la valeur admise en 1957 par la Commission du Crédit agricole. En l'absence de meilleures informations, cette valeur a été maintenue pour 1952 et 1955.

Le poste "prêts des fournisseurs" a été calculé d'une manière analogue par la Commission du Crédit agricole. L'accroissement du crédit des fournisseurs résulte de l'accroissement des chiffres d'affaires relatifs aux matières premières agricoles. Finanlement le montant qui, en 1960, avait été financé par le capital propre et les prêts de membres de la famille a été qualifié de "solde" comme pour 1957.

3. Evaluation concernant l'évolution de l'actif immobilisé de l'agriculture et son financement jusqu'au 1967.

3. 1. Prévisions relatives au besoin de financement jusqu'en 1967

Il n'a pas été établi de plan d'investissement aux Pays-Bas, de sorte qu'il faut se contenter d'une estimation des investissements prévisibles. La Commission du crédit agricole a réalisé un travail très important dans ce domaine.

Cette commission a recouru à deux méthodes pour son estimation. La première, a consisté à faire effectuer l'estimation des investissements pas des experts section par section. La seconde a comporté l'utilisation d'un procédé statistique pour établir un rapport entre d'une part, les investissements et, d'autre part, le revenu agricole et les emplois dans l'agriculture. Les résultats des deux méthodes n'ont pas paru diverger gravement.

Au moment où le présent paragraphe a été rédigé, trois années s'étaient déjà écoulées depuis la publication du rapport de la Commission et l'on peut se demander si, en raison des développements survenus au cours des dernières années, il n'y aurait pas lieu de revoir les pronostics de la Commission du crédit agricole.

Tableau 2: Besoins en financement estimés et réels, par an, en millions de florins.

BESOINS en FINANCEMENT.	Estimations de la Commission du cré- dit agricole.	Réalizations moyennes au cours de la période 1958 - 1960	Estimations révisées pour la période allant jusqu'à 1967	
			Sans hausse des prix de la terre	Avec hausses des prix de la terre.
A. Investissements en:				
a) Bâtiments	115	127	130 ¹⁾	idem
b) Cheptel mort et serres	250	192	230 ²⁾ 3)	idem
c) Cheptel vif	20	93	50	idem
Sous-total	385	412	410	idem
d) Stocks	10	20 ⁴⁾ 5)	20 ⁽⁴⁾ (5)	idem
e) Plantations	15	15	15	idem
f) Amélioration de sols entreprises par des parti- culiers	20	20 (5)	20 (5)	idem
g) Accroissement de la fraction de patrimoine corres- pondant aux terres	-	-	- ⁶⁾	250 ⁶⁾
Montant total des investissements	430	467	465	715
B. Déplacements de patrimoine.				
a) Résultant du changement de génération	100	140 ⁷⁾	170 ⁷⁾	175 ⁷⁾
b) Résultant de l'agran- dissement d'exploita- tions	60	20 ⁸⁾	25 ⁸⁾	30 ⁸⁾
Total	160	160	195	205
Montant total du besoin de financement brut	590	627	660	920
C. Amortissements				
a. Bâtiments	50	95 ⁹⁾	100 ⁹⁾	idem
b) Cheptel mort et serres.	200	150 ⁹⁾	170 ⁹⁾	idem
Montant total du besoin de finan- cement net.	340	382	390	650

Dans le tableau 2, l'évaluation du besoin de financement faite par la Commission du Crédit agricole est mentionnée à côté des chiffres réels relatifs à la période 1958-1960 et des ordres de grandeur admis sur cette base.

Dans le paragraphe 3.1.1. ci-après, on trouvera une explication des renvois du tableau 1.

3.1.1. Explication du tableau 2 concernant le besoin de financement.

Renvoi 1) Investissements en bâtiments.

Sur la base des investissements en bâtiments réalisés pendant la période 1958-1960, une estimation de 130 millions de florins par an a été faite pour la période 1960-1967.

Renvoi 2) Investissements en outils, machines et serres.

Pendant la période 1958-1960, ces investissements sont restés considérablement en-deçà des estimations de la Commission du Crédit agricole. Etant donné que les coûts du travail augmentant continuellement par rapport à ceux des capitaux, on peut s'attendre pour l'avenir à une substitution plus grande du capital au travail. C'est pourquoi une valeur supérieure aux chiffres réalisés pendant la période 1958-1960 a été prise pour hypothèse pour la période 1960-1967. Comme au cours des dernières années l'évolution a été sensiblement plus défavorable que la commission ne l'avait prévu, l'estimation relative à la période 1960-1967 a cependant été établie à un niveau plus bas - 230 millions de florins - que celle de la dite commission

Dans une note à usage interne non publiée, pour la période 1959-1980, le Bureau central du plan paraît avoir estimé l'investissement brut annuel moyen en outils et machines à environ 260 millions de florins auxquels vient encore s'ajouter un investissement brut annuel de 70 millions de florins pour les serres utilisées par l'horticulture. L'évaluation du Bureau Central du plan arrive ainsi à 330 millions de florins par an. Toutefois, compte tenu du niveau réel de l'investissement au cours des années écoulées, il paraît peu justifié de supposer un niveau d'investissement aussi élevé pour la période 1960-1967.

..../....

Renvoi 3) Investissements en cheptel vif.

Les investissements en cheptel vif ont été exceptionnellement importants au cours des dernières années: ils se sont élevés en moyenne à 93 millions de florins pendant la période 1958-1960. La Commission du crédit agricole a calculé pour la période 1950 - 1958 un investissement moyen en cheptel de 40 millions de florins. Elle a cependant estimé que cette moyenne élevée était due à certaines années accusant un niveau supérieur à la normale et, pour cette raison, elle a fixé l'investissement moyen à prévoir à 20 millions de florins. L'expérience des dernières années montre qu'il y a lieu de procéder à une révision de cette estimation, d'autant plus que le développement vigoureux de la modernisation et de la mécanisation de l'élevage favorise l'accroissement du nombre de têtes de bétail par homme. L'investissement moyen s'est élevé à 50 millions de florins par an pendant la période 1950 - 1960. C'est ce montant qui a été pris comme moyenne pour les années futures jusqu'en 1967.

Renvoi 4) Investissements en stocks.

Il n'existe pas de statistiques disponibles pour les investissements en stocks. La Commission du crédit agricole a supposé que le pourcentage d'augmentation des stocks était le même que celui de la production agricole, Cette augmentation a presque atteint 3% par an pendant les dix dernières années. La Commission du crédit agricole a cependant pris pour base de son pronostic une augmentation annuelle de 1,5%. Il paraît donc justifié d'estimer l'augmentation des stocks à un niveau double de l'estimation de la Commission du crédit agricole, soit à 20 millions de florins par an.

Renvoi 5) Investissements en plantations et améliorations de sols entreprises par des particuliers.

Pour les investissements en plantations et en amélioration de sols entreprises par des particuliers, les évaluations de la Commission du crédit agricole ont été conservées.

Renvoi 6) Hausse du prix de la terre.

Compte tenu du niveau des prix de la terre dans les pays environnant et de la libération prévisible des transactions foncières aux Pays-Bas, il y a lieu de s'attendre que le prix de la terre augmenteront pour des raisons autres que l'inflation.

.../...

Il a également été tenu compte de l'évolution dans le passé et, pour toutes ces raisons, une hausse des prix de la terre de 30% a été admise pour la période 1960-1967¹⁾.

Dans la confrontation des moyens et des besoins, au paragraphe 3, il a été opéré une distinction entre l'évolution sans hausse de prix de la terre et l'évolution avec hausse de 30% des prix de la terre (ce qui représente 1 740 millions de florins, soit 250 millions de florins par an).

Renvoi 7) Déplacement de patrimoine résultant du changement de génération.

Le capital propre peut être fixé à 11,8 milliards de florins pour la période 1958-1960. A raison d'un pourcentage de successions de 2,85% par an, la valeur des biens transmis par héritage s'élève annuellement à 0,34 milliards de florins en moyenne. Le nombre moyen d'enfant étant de 3,4, le départ de capital propre hors de l'agriculture par voie d'héritage peut être fixé en moyenne à $\frac{1,4}{3,4} \times 0,34$ milliard de florins = 140 millions de florins pour les

trois années écoulées.

S'il ne se produisait aucune hausse du prix de la terre, ce montant pourrait être conservé pour la période 1960-1967.

Si une hausse du prix de la terre de 30% se produisait d'ici à 1967, la valeur patrimoniale du sol augmenterait de 1140 millions de florins. Etant donné que 48% des terres sont exploités par leur propriétaire, le capital propre augmentera, toutes les autres conditions restant inchangées, de 840 millions de florins, soit, en moyenne, de 120 millions de florins par an, du fait de cette hausse du prix de la terre.

Les départs de capitaux dus aux héritages retrancheront annuellement de cette somme $\frac{2,85}{100} \times \frac{1,4}{3,4} \times 420$ millions de florins = 5 millions de florins environ.

Le montant total des départs de capital propre résultant du changement de génération s'élèvera donc à $140 + 5 = 145$ millions de florins. Or, les droits de succession n'ont pas encore été pris en considération. Si l'on prend pour base un tarif moyen de 15%, les héritiers qui restent dans l'agriculture auront en outre 30 millions de florins à payer au titre de ces droits. Au total, les départs

.../...

de capital propre résultant du changement de génération peuvent dont être évalués à 175 millions de florins par an.

N°8 : Déplacement de patrimoine résultant de l'agrandissement d'exploitations.

Dans une étude à usage interne des caisses coopératives centrales de crédit agricole,¹⁾ les besoins de financements annuels résultant de l'agrandissement d'exploitations ont été évalués à 20 millions de florins pour la période 1958-1960. Si l'on tient compte de la hausse du prix de la terre de 30% prévue d'ici à 1967, le besoin de financement s'élève à 25 millions de florins environ. En raison de l'influence de l'évolution inégale des revenus agricoles et industriels ainsi que des améliorations intervenues dans le domaine de la mise en valeur des régions rurales, on peut s'attendre dans un avenir proche à un renforcement de la tendance à l'agrandissement des exploitations. Sur cette base, pour la période 1960-1967, le besoin de financement résultant de l'agrandissement d'exploitation a été évalué à 30 millions de florins par an en moyenne.

Renvoi 9) Amortissements.

L'amortissement des bâtiments doit être fixé à un niveau plus élevé - 95 millions de florins - que celui qui a été admis par la Commission du crédit agricole. En revanche, il y a lieu de ramener le montant de l'amortissement relatif au cheptel mort à 150 millions de florins pour la période 1958-1960.

Pour la période 1960-1967, compte tenu des investissements nets encore attendus, il y a lieu de fixer l'amortissement des bâtiments à 100 millions de florins.

Pour un investissement brut de 220 millions de florins en cheptel mort, un investissement net de 65 millions de florins a été calculé pour l'année 1960. Pour un investissement brut de 230 millions de florins, on devrait donc pouvoir prendre pour base

.../...

1) Il est supposé que l'augmentation des prix de la terre résultant d'améliorations apportées aux sols par des particuliers ne sont pas inclus dans cette hausse des prix. (Pour apprécier le pourcentage retenu en ce qui concerne la hausse des prix de la terre, il faut tenir compte du fait que les estimations ont été effectuées en novembre 1961).

un investissement net annuel d'environ 70 millions de florins. Si l'on admet un pourcentage d'amortissement moyen de 8%, il en résultera en moyenne un amortissement supplémentaire d'environ 20 millions de florins par an. L'amortissement annuel moyen du cheptel mort peut être fixé à 170 millions de florins pour la période 1960 - 1967.

3.2. Les prévisions relatives à l'offre potentielle de moyen de financement d'ici à 1967.

L'estimation de la Commission du crédit agricole relative à l'offre de moyens de financement fait l'objet du tableau 3. Dans la mesure où cela a paru opportun, ces estimations ont été revues pour la période 1960 - 1967. Le paragraphe 3.2.1. ci-après contient une explication de ces modifications.

1) Publiée en octobre 1962 sous le titre "Boerenleenbank en Landbouw 1958-1961".

Tableau 3 : Estimation de l'offre potentielle nette de moyens de financement ,
par année et en millions de florins.

Sources de financement.	Estimation de la Commission du crédit agricole.	Estimations révisées pour la période allant jusqu'en 1967.	
		Sans hausse des prix de la terre	Avec hausse des prix de la terre
a). Terres et bâti - ments affermés	--	10 ¹⁾	140
b). Prêts provenant de personnes privées (autres que les membres de la fa- mille)	25	25 ²⁾	idem
c). Prêts d'institu - tions d'investisse- ments	50	50 ²⁾	idem
d) Prêts de banques hy- pothécaires	5	5 ²⁾	idem
e) Crédits de banques commerciales et de fournisseurs	-	10 ³⁾	idem
f) Prêts des caisses de crédit agricole	100 + 5 ³⁾	160 ⁴⁾	idem
g). Augmentation du capi- tal propre due à la hausse des prix de la terre	-	--	120 ⁵⁾
Offre total à l'excep- tion du financement in- terne et des prêts de membres de la famille	185	260	510

3.2.1. Explication du tableau 3 concernant l'offre potentielle de financement

Renvoi 1. Terres et bâtiments affermés.

Au cas où aucune augmentation des prix de la terre n'interviendrait, ce poste ne s'accroîtrait que de la partie affermée des bâtiments auxquels se rapporte l'investissement net en bâtiments. Si l'on part du fait que

.../...

25 % des bâtiments sont affermés, on a pour ce poste de financement une hausse de 25 % de 30 millions de florins, soit 7,5 millions de florins par an (cette somme a été arrondie à 10 millions de florins). Au cas où les prix de la terre s'accroîtraient de 30 %, le montant du " financement au moyen du fermage " s'accroîtrait naturellement aussi.

Il a été supposé au départ que la superficie du sol cultivable qui sera affermée en 1967 sera la même qu'actuellement (52%). En 1967, un montant total de 5 500 millions de florins devrait être ainsi financé par l'affermage de terres et de bâtiments. Cela signifie une augmentation annuelle moyenne de $\frac{5\ 500 - 4\ 500}{7}$ = environ 140 millions de florins.

Renvoi 2 : Prêts de particuliers (autres que les membres de la famille), d'institutions d'investissement et de banques hypothécaires.

Il n'y a aucune raison de modifier l'évaluation de la Commission du crédit agricole.

Renvoi 3) Banques commerciales et crédit de fournisseurs

La Commission du crédit agricole a admis que l'augmentation du besoin en crédits à court terme devrait être de 5 millions de florins par an. Elle a en outre admis que ce besoin sera couvert par le crédit en compte courant des caisses de crédit agricole. Il semble qu'il serait plus justifié de supposer une augmentation du crédit de fournisseurs. Si l'augmentation annuelle du chiffre d'affaires relatif aux moyens d'exploitation est fixée à 1 % et si, en se fondant sur les expériences du passé, on suppose que les fournisseurs de fourrage, d'engrais chimiques, etc., ont avancé 11 % de leur chiffre d'affaires à leurs clients, il s'ensuit un accroissement du crédit de fournisseurs d'environ 10 millions de florins par an.

Renvoi 4) Prêts de caisses de crédit agricole.

L'offre potentielle nette de moyens de financement à moyen terme par les caisses de crédit agricole a été estimée à 100 millions de florins par an par la Commission du Crédit agricole. Celle-ci a fondé cette évaluation sur un accroissement annuel moyen d'environ 250 millions de florins (y compris un intérêt de 50 millions de florins environ) des sommes déposées à titre d'épargne dans les caisses de crédit agricole. Depuis la parution du rapport de la

Commission du Crédit Agricole, les sommes épargnées ont cependant atteint le double de l'estimation de la commission. Cela a naturellement exercé une influence favorable sur la capacité de crédit. Il y a donc également lieu de revoir l'estimation relative à l'offre potentielle des banques de crédit agricole.

Pendant la période 1958-1960, les montants épargnés, intérêts compris se sont élevés en moyenne à 500 millions de florins. Pour les prochaines années, une augmentation des comptes d'épargne de 450 millions de florins semble constituer une hypothèse plus fondée que l'augmentation de 250 millions de florins que la Commission du Crédit agricole avait prise pour base.

Compte tenu des normes en vigueur en ce qui concerne le maintien des liquidités, il pourrait en résulter une offre potentielle des crédits de 70 % de 450 millions de florins = 315 de florins. Il peut être admis que la moitié de cette somme sera certainement avancée à titre de crédits aux agriculteurs et aux horticulteurs si cela se révèle nécessaire, de telle sorte que l'offre potentielle nette de crédit des caisses de crédit agricole peut être évaluée à 160 millions de florins environ pour la période 1960-1967.

Renvoi 5) Augmentation du capital propre en raison de la hausse des prix de la terre.

Comme il ressort de ce qui précède, une hausse des prix de la terre de 30% ou de 1740 millions de florins a été admise. 52 % des terres sont affermees, si bien que le capital propre augmentera de 48% de 1 740 millions de florins, soit environ 120 millions de florins, du fait de l'accroissement de la valeur comptable des terres.

3.3. Confrontation des besoins et des moyens indiqués dans les tableaux 2 et 3

Une confrontation des moyens et des besoins peut être effectuée pour la période 1960-1967 à l'aide des tableaux 2 et 3.

Certains indices montrent que pendant la période 1952-1957 les investissements nets dans l'agriculture ont pu être financés par l'épargne à raison de 50%. L'évolution future présentant un caractère incertain à cause, entre autres, de l'influence qui sera exercée par la future politique agricole commune européenne, il est impossible d'émettre un pronostic valable en ce qui concerne ce pourcentage. Toutefois, s'il se maintient pendant la période 1960-1967, cela ajouterait à l'estimation

révisée une offre supplémentaire de financement de 50 % de 195 millions de florins, soit environ 100 millions de florins.

Les moyens et les besoins sont indiqués conjointement dans le tableau 4.

Tableau 4. Confrontation des besoins de financement et de l'offre potentielle de moyens, en millions de florins, et par an, pour la période 1960 - 1967.

	Estimations de la Commission du crédit agricole	Estimations révisées	
		Sans hausse des prix de la terre	Avec hausse des prix de la terre
Besoins en financement nets moyens par an	340	390	650
Offre potentielle moyenne de moyen par an (à l'exclusion du financement interne et des prêts de membres de la famille	185 ¹⁾	260	510
A couvrir par des prêts de membres de la famille, etc.. sans finan- cement interne.	155 ¹⁾	130	140
Financement interne jusqu'à 50% des investissements nets	90	100	100
A couvrir par des membres de la famille, etc.. après le finance- ment interne précité.	65	30	40

1) Il convient de noter que la Commission du Crédit agricole n'a pas inclus dans le tableau de la page 129 de son rapport les 5 millions de florins de crédits à court terme qui figurent dans le tableau de la page 132 du même rapport.

Tableau 5. Mutations de bilan entre 1960 et 1967 (en millions de florins)

a c t i f		P a s s i f			
	Sans hausse des prix de la terre	avec hausse des prix de la terre		Sans hausse des prix de la terre	avec hausse des prix de la terre
Terres	7x20 = + 140	7x(20+250)=+1870	Terres et bâtiments	7x10 = + 70	7x(10+130)=+ 980
Bâtiments	7x30 = + 210	+ 210	Prêts de banques hypothécaires, d'institutions d'investissement et de personnes privées (autres que les membres de la famille	7x80 = +560	+ 560
Cheptel mort et serres	7x60 = + 420	+ 420	Crédits de banques commerciales et de fournisseurs	7x10 = + 70	+ 70
Cheptel vif	7x50 = + 350	+ 350	Prêts de caisses de crédit agricole	7x160=+1120	+ 1120
Plantations	7x15 = + 105	+ 105	Capitiaux propres investis	-7x175=-1365	-7x205= -1435 7x120= + 840
Stocks, y compris les récoltes sur pied et les oignons à fleurs	7x20 = + 140	+ 140			
Total	7x195= +1365	+3115	Total	455	2135
			Reste à couvrir :		
			a) Sans financement interne par des prêts de membres de la famille etc. = solde	910	980
			b) Avec financement interne		
			1. Capital propre	7x100 = +700	7x100 = + 700
			2. Prêts de membres de la famille, etc. = solde	7x30 = +210	7x 40 = + 280
Total	1365	3115	Total	1365	3115

Enfin, les mutations de bilan qui, dans l'aperçu du financement de l'actif immobilisé entre 1960 et 1967, découlent de ce qui précède, sont indiquées dans le tableau V.

3. 4. Volume et financement de l'actif immobilisé agricole à la fin de 1967.

On peut maintenant déduire des paragraphes précédents comment, à partir de l'aperçu du financement à la date du 31 décembre 1960, l'actif du " bilan pourrait se présenter, d'après nos prévisions, à la fin de l'année 1967, et quel pourrait être alors l'aspect du passif s'il était fait pleinement usage du potentiel de financement qui sera vraisemblablement disponible auprès des caisses de crédit agricole, des institutions de financement, des banques hypothécaires, des banques commerciales, des fournisseurs et des personnes privées -(autres que les membres de la famille). Le poste définitif serait alors constitué par l'épargne propre de l'agriculture et de l'horticulture, ainsi que par les prêts de membres de la famille. Ce tableau contient, en plus des données relatives aux années 1952, 1955, 1957 et 1960, les résultats obtenus dans le paragraphe 3.3. (tableau 5) pour 1967.

4. Appréciation des possibilités de financement dans le proche avenir.

Il ressort du paragraphe 3.3 qu'il n'y a vraisemblablement pas lieu de craindre une insuffisance quantitative de l'offre de crédits d'ici 1967. Cette conclusion repose sur le fait que l'on peut s'attendre à une continuation, équivalant plus ou moins à une tendance, des investissements récents. Il est évident que les risques de tension entre l'offre et la demande de crédits augmenteront dans la mesure où les modifications souhaitées des structures agricoles - de telles modifications sont nécessaires pour obtenir dans l'agriculture un développement plus ou moins paritaire du revenu - s'effectueront à un rythme plus rapide. On aurait affaire à une interruption brutale de la tendance de l'investissement constatée dans le passé si un tel manque de crédits survenait, effectivement dans un proche avenir. Pour le moment, une telle éventualité n'entre pas dans le cadre des prévisions.

Ce n'est pas tant sur le plan quantitatif, c'est à dire, sur celui du résultat de la comparaison entre l'offre totale et le besoin total de crédits que sur le plan qualitatif que des difficultés sont possibles en matière de financement. Nous pensons ici

d'une part, à la question de savoir si la nature de l'offre de capitaux disponibles est adaptée à celle du besoin de capitaux et, d'autre part, à la question de savoir si les emprunteurs agricoles seront toujours en mesure de fournir les garanties souhaitées par les prêteurs.

En ce qui concerne le premier point, c'est-à-dire la nature de l'offre de capitaux prévisible, il faut noter qu'en raison de l'accroissement de l'intensité capitaliste de l'agriculture et de la nécessité d'agrandir les exploitations, la présence permanente dans l'agriculture d'un capital plus important et acceptant le risque sera nécessaire. Or, compte tenu de la forme de gestion de l'agriculture, l'obtention d'un tel capital hors de l'agriculture n'est guère possible, et, par ailleurs, la rentabilité médiocre de l'agriculture entrave sérieusement la formation de capitaux au moyen de l'épargne. De plus, les départs de main-d'oeuvre ont pour effet de soustraire constamment à l'agriculture des capitaux acceptant le risque. Il paraît donc opportun d'étudier de plus près la question de l'offre de capital acceptant le risque.

Le second des deux points susmentionnés, celui qui a trait à la fourniture de garanties en compensation de l'octroi de crédits, est étroitement lié au problème du capital acceptant le risque. En effet, plus la quantité de capital acceptant le risque sera réduite, plus les agriculteurs devront recourir au crédit à long terme, et, vraisemblablement, ils devront fournir d'autant plus de garanties que l'endettement de l'agriculture s'accroîtra.

On est généralement enclin à interpréter la garantie davantage dans un sens juridique (garantie hypothécaire, cautionnement, etc;..) que dans un sens économique. Or, la rentabilité des investissements à financer à l'aide de crédits revêtus pour le développement de l'agriculture une importance beaucoup plus fondamentale que la question de savoir si des garanties juridiques suffisantes peuvent être fournies. Il est donc très important que les établissements pratiquant le crédit agricole continuent à tenir davantage compte de l'économie d'exploitation pour l'octroi des crédits. Ainsi, lors de l'appréciation de la question de savoir si l'octroi d'un crédit est justifié, l'accent sera davantage mis sur la rentabilité des investissements à financer au moyen du crédit ainsi que sur la

mesure dans laquelle l'exploitation est capable de supporter les charges afférentes au crédit.

Il n'empêche que les établissements bailleurs de fonds ne devront et ne pourront jamais faire abstraction de la question de la fourniture de garanties juridiques. Dans la mesure où l'agriculture elle-même ne peut fournir des garanties juridiques suffisantes, l'Etat et l'ensemble des organisations agricoles ont à remplir une tâche importante: la création de possibilités permettant de combler cette lacune. Aux Pays-Bas, à cet égard, une contribution importante a été apportée par le Fonds de garantie agricole (Borgstellingsfonds voor de Landbouw). Ce fonds constitue un exemple qui mériterait peut-être d'être suivi dans d'autres pays. Les organisations néerlandaises de caisses de crédit agricole prêtent-elles-même une grande attention au développement de l'assurance-crédit. Comme la question de la fourniture de garanties peut opposer un goulet d'étouffement de plus en plus étroit au financement de l'agriculture, il faudra dans l'avenir continuer à prêter une attention constante à l'assurance-crédit agricole. L'agriculture devra cependant être consciente du fait que, souvent, une solution ne pourra être apportée à la question de la fourniture de garanties qu'au prix d'un léger accroissement du coût du crédit.

Il est cependant permis d'observer que le financement de l'agriculture serait peut-être facilité par l'instauration d'une législation réglementant les sûretés réelles sur les biens meubles restant en la possession du donneur de gage et sur les récoltes sur pied. Cette législation pourrait prendre la forme d'une réglementation bien conçue de l'enregistrement des hypothèques.

On peut avoir à juste titre d'impression que le crédit agricole néerlandais offre en général suffisamment de possibilités pour éviter dans un proche avenir l'apparition de graves goulets d'étouffement dans le secteur du financement de l'agriculture.

5. Données complémentaires fournies.

5.1. Bilans des principales institutions finançant l'agriculture.

Les annexes 1, 2, 3 et 4 contiennent des aperçus des bilans des principales institutions qui contribuent au financement de l'agriculture.

.../...

Les banques spécialisées dans le crédit aux agriculteurs et aux horticulteurs sont les caisses de crédit agricole coopératives (annexe 1) et la N.V. Boeren - en Hypotheekbank (Banque hypothécaire agricole) (annexe 2). Les institutions d'investissement (compagnies d'assurances, les caisses d'épargne, voir annexes 3 et 4) sont également importantes pour autant qu'elles pratiquent des prêts hypothécaires sur des propriétés rurales. Nous ne savons pas non plus quelle partie des hypothèques prises sur des propriétés rurales est affectée au financement de l'agriculture et de l'horticulture.

5.2. L'influence du degré d'urbanisation sur l'évolution des comptes d'épargne auprès des caisses de crédit agricole et sur l'évolution de ces comptes par rapport à l'épargne nationale.

Dans l'annexe 5, l'évolution des comptes d'épargne auprès des caisses de crédit agricole est indiquée en fonction du degré d'urbanisation des communes. Il ressort de ce tableau que c'est dans les communes où une grande partie de la population active travaille dans l'agriculture que l'accroissement des comptes auprès des caisses de crédit agricole a été proportionnellement le moins important depuis 1956.

Enfin, l'annexe 6 fournit un aperçu de l'évolution des dépôts d'épargne auprès des caisses de crédit agricole par rapport à l'épargne nationale totale.

5.3. La participation financière de l'Etat à l'amélioration des structures agricoles et des infrastructures rurales.

Une liste de questions concernant la participation financière de l'Etat (par octroi de crédits ou de subventions) aux investissements visant à améliorer les structures et les infrastructures de l'agriculture a été soumise aux coexperts. Les investissements visant à améliorer les structures agricoles ont alors été définis comme "tous les investissements relatifs à la terre, aux bâtiments et à l'équipement des entreprises", tandis que les investissements visant à améliorer les infrastructures rurales étaient qualifiés d'investissements ne se rapportant pas à des exploitations individuelles.

L'annexe 7 fournit un aperçu de la participation financière de l'Etat à des travaux améliorant les structures et les infrastructures agricoles. Il importe de remarquer ici qu'aux Pays-Bas l'Etat n'accorde ni crédits ni subventions en faveur d'investissements agricoles privés.

En raison du caractère complexe des divers investissements, il est impossible de procéder à une ventilation valable de toutes les contributions financières entre les rubriques prescrites A1, A2, A3 et B contenues dans l'annexe 7. En conséquence, dans l'annexe 7, une troisième rubrique a été prévue pour les cas qui ne peuvent être classés dans l'une ou l'autre des rubriques prescrites. Il en va notamment ainsi en ce qui concerne les investissements effectués dans le cadre de remembrements. Ces investissements se classent aussi bien dans les rubriques A2 et A3 que dans la rubrique B, mais il n'est pas possible d'établir dans quelle proportions respectives. Il en va plus ou moins de même en ce qui concerne les "travaux supplémentaires", qui jouent un rôle dans la lutte contre le chômage. Il est probable que moins de la moitié d'entre eux peuvent être considérés comme des investissements agricoles. On pourrait classer ces investissements aussi bien dans les rubriques A 1, A 2, et A 3 que dans la rubrique B.

Le service technique agricole (Cultuurtechnische Dienst) fournit des subventions d'Etat à des collectivités publiques telles que les " waterschappen " (organismes chargés de l'administration des eaux ainsi que l'entretien des ponts et chaussées) et les communes pour des investissements visant à améliorer le service des eaux et la mise en valeur des régions rurales. Au début, les travaux effectués par les " waterschappen " et les communes comprenaient aussi des travaux d'amélioration du sol, mais, actuellement, l'importance de ces activités est devenue négligeable.

Les " travaux des Waterschappen et des communes " ont été classés sous la rubrique B de l'annexe 7.

Les "travaux de défrichement, etc... effectués par le Waterstaat" se classent indifféremment, jusqu'à un certain point, sous les rubriques A1, A2 ou A 3 de l'annexe 7, tandis que les travaux d'amélioration et de construction de fermes sur des terrains domaniaux pourraient figurer aussi bien sous la rubrique A1 que

.../...

sous la rubrique A 2 de l'annexe 7.

Les "travaux ruraux" se classent sous la rubrique A.1.

5.4. L'influence de la saison sur le besoin de financement de l'agriculture.

Comme les données fournies ont trait à la situation à la fin de l'année, il a été demandé aux experts d'indiquer dans quelle mesure le besoin de financement de l'agriculture et de l'horticulture accuse un mouvement saisonnier.

Malheureusement, le matériel statistique disponible ne permet pas de répondre valablement à cette question.

On a néanmoins essayé de se faire une idée de l'ordre de grandeur dont il s'agit ici. En raison du caractère fortement saisonnier de la production agricole, un bilan à la date du 31 décembre ne rend pas compte de la position financière extrêmement défavorable du secteur agricole.

Sur la base de données indiquées dans l'exposé de De Regt intitulé " Het financieringsvraagstuk in de Nederlandse landbouw" (Institut d'économie agricole 1957), complétées par quelques chiffres plus récents, on peut arriver à l'estimation globale ci-après des besoins de liquidités accumulés depuis le mois de décembre (en millions de florins) :

.../...

	Décembre	janvier	février	mars	avril	mai	Juin	Juillet
Agriculture	177	132	169	240	280	330	365	399
Elevage du gros bétail	36	36	91	101	75	71	71	68
Total	213	145	205	331	381	403	436	467

Comme il ressort de ce tableau, le besoin maximum est atteint en juillet. Les besoins de liquidités accumulés dépassent alors d'environ 250 millions de florins la somme atteinte à la fin de décembre.

Il est impossible de trouver une confirmation de l'exactitude de ce montant dans les mouvements saisonniers des comptes d'épargne et des comptes courants auprès des caisses de crédit agricole. Cela doit vraisemblablement être attribué au fait qu'une grande partie des besoins saisonniers de liquidités sont couverts par les comptes de caisse et les comptes postaux ainsi que, dans une large mesure, par les crédits des fournisseurs.

Il faudrait effectuer une enquête plus étendue pour pouvoir apporter une réponse plus scientifiquement justifiée à la question posée.

5.5. Bonifications d'intérêt aux Pays-Bas.

Aux Pays-Bas, il n'est pratiquement pas accordé de bonification d'intérêt au sens propre du terme. Il n'en est question que dans le cadre du financement du remembrement. Les coûts de remembrement non couverts par des subventions de l'Etat donnent lieu à une avance pour une période de 30 ans au taux de $2 \frac{7}{8} \%$. Le taux d'intérêt du marché financier étant de $4,5 \%$, cela revient pour la période 1956-1960, à une bonification d'intérêt d'environ 1,7 million de florins par an en moyenne.(1)

Rappelons que le Fonds de garantie agricole offre à l'emprunteur la possibilité de fournir une garantie en contrepartie d'un crédit lorsqu'il n'est pas en mesure de le faire. L'emprunteur n'est redevable d'aucune prime pour cette garantie. Cela peut être considéré comme un élément de bonification d'intérêt. Le montant des garanties fournies s'élevait à environ 110 millions de florins à la date du 31 décembre 1961. Si l'on situe la prime de risque entre $1/2$ et $3/4 \%$, il en résulte pour l'année 1960 une bonification d'intérêt de 0,6 à 0,8 million de florins.

.../...

(1) L'insuffisance des données disponibles sur le montant total des frais dans l'ensemble du secteur horticole n'a pas permis d'effectuer les mêmes calculs pour l'horticulture.

Les organisations des caisses de crédit rural offrent aussi des possibilités en matière d'assurance-crédit. L'organisation des caisses de crédit agricole d'Utrecht dispose à cette fin du " Fonds Raiffeisen de garantie mutuelle" (section C), et celle des caisses de crédit agricole d'Eindhoven a créé pour le même but la S.A. d'assurance-crédit agricole " Eindhoven". Le recours à ces possibilités d'assurance-crédit donne lieu au paiement d'une prime de risque, si bien qu'en l'occurrence il ne peut être question de l'octroi d'une bonification d'intérêt.

Bilan collectif au 31 décembre 1958, 1959 et 1960 des
caisses de crédit agricole centrales et des caisses de
crédit agricole locales adhérentes.

(en millions de florins)

	31-12 1958	31-12 1959	31-12 1960		31-12 1958	31-12 1959	31-12 1960
Caisse, chèque, comptes postaux	127	130	167	Réserves	154	169	185
Bons du trésor	506	635	626	Fonds d'Epargne	3.214	3.751	4.235
Valeurs en porte- feuille	704	866	1.012	Créditeurs	538	629	657
Autres prêts des provinces, communes etc	729	709	675	Comptes divers	58	100	94
Avances au <u>secteur agricole</u>							
a. personnes phy- siques	491	591	705				
b. coopératives	188	198	234				
Débiteurs en compte courant dans le <u>secteur agricole.</u>							
a. personnes physiques	137	162	206				
b. coopératives	267	324	300				
Avances au sec- teur non agri- cole	617	786	975				
Débiteurs en compte courant dans le secteur non agricole	132	154	174				
Comptes divers	67	94	97				
	3.965	4.649	5.171		3.965	4.649	5.171

Annexe 2

Bilan au 31 décembre 1958, 1959 et 1960 de la " N.V. Boren
Hypotheekbank " (S.A. Banque Hypothécaire agricole)

Actionnaires	2,7	2,7	3,6	Capital	3,-	3,-	4,-
Débiteurs hypothécaires	26,1	32,5	39,5	Fonds de garantie	0,4	0,5	0,5
Réserve de couverture	0,4	0,4	0,5	Obligations hypothécaires et reconnaissances de dettes.	26,0	32,2	38,7
Liquidités	1,0	1,3	1,4		1,0	1,5	2,1
Comptes divers	0,2	0,3	0,3				
	<hr/>	<hr/>	<hr/>		<hr/>	<hr/>	<hr/>
	30,4	37,2	45,3		30,4	37,2	45,3
	=====	=====	=====		=====	=====	=====

Bilan collectif au 31 décembre 1959 des sociétés
néerlandaises d'assurances sur la vie. (x millions florins)

Capital social et fonds		Capital social placé et	
de garantie non appelés	29	fonds de garantie	107
Immeubles	584	Réserves	429
Prêts hypothécaires ¹⁾	1.612	Réserves mathématiques	7.703
Valeurs mobilières	947	Réserves pour sinistres et rachats	12
Prêts à titres de créance	3.915	Dettes envers agents et compagnies d'assurances	73
Prêts sur polices	105	Créanciers divers et autres éléments du passif	293
Divers placements spécifiques	813	Dividendes, parts de bénéfices et tantièmes	23
Autres placements	86		
Réservés mathématique réassurance	279		
Avoirs auprès d'agents et cie d'assurances	106		
Débiteurs divers et autres éléments d'actif	164		
	<hr/>		<hr/>
	8.640		8.640

1) dont hypothèse sur des propriétés rurales 149 millions de florins (9 %).

Bilan collectif des Caisses d'épargne générales au 31 décembre 1959

(en millions de florins)

Caisse, comptes postaux	65,9	Déposants	2.505,4
Dépôts auprès du Fonds d'investissement coopératif pour		Réserves	131,8
caisse d'épargne	6,9	Réserves pour fluctuations de change	57,1
Encaisse et prêts journaliers	26,9		
Bons du trésor	7,8	Caisses de pensions, etc	3,3
Valeurs en portefeuille	1.387,5	Emprunts, crédits, etc..	3,3
Hypothèques	457,9	Autres éléments du passif	5,7
Prêts à l'amiable à des organismes publics	(1) 519,5		
Prêts à des organismes privés et avances	163,5		
Biens immeubles (non destinés à l'usage propre)	10,4		
Placements divers	6,2		
Biens immeubles (pour usage propre)	16,0		
Autres éléments de l'actif	38,1		
	<u>2.706,6</u>		<u>2.706,6</u>

1) Dont hypothèques sur propriétés rurales: 87 millions de florins (9 %)

Annexe 5.

Evolution des comptes d'épargne dans les Caisses de crédit agricole aux
Pays-Bas (intérêts compris) 1956 = 100

I	Communes classées en fonction du 1) degré d'urbani- sation.	Soldes d'épargne groupés en fonction du degré d'urbanisation (en millions de florins)						
		1/1.56	1/1.57	1/1.58	1/1.59	1/1.60	1/1.61	1/1.62
	Campagne							
	A 1	100	107	114	133	153	168	189
	A 2	100	107	115	135	154	171	193
	A 3	100	108	118	138	157	177	200
	Campagne urbanisée (B)	100	109	123	149	179	206	241
	Steden (C)	100	108	119	148	182	211	249
II	Zones agricoles	Soldes d'épargne groupées en fonction des zones agricoles (en millions de florins)						
		1/1.56	1/1.57	1/1.58	1/1.59	1/1.60	1/1.61	1/1.62
	Zones d'argile marine	100	105	112	131	156	175	200
	Zones d'argile de rivière	100	109	122	144	168	191	220
	Zones de prairies	100	106	113	138	163	183	209
	Zones sablonneuses	100	109	121	144	165	183	212
	Zones de tourbières	100	106	113	130	153	170	191
	Zones maraîchères	100	110	120	141	170	201	231
III	Total	100	108	118	140	163	184	211

Explication du renvoi 1)

Critères de classification des classes de communes	Classes de communes				
	A 1	A 2	A 3	B	C
% de la population occupée dans l'agriculture et dans la pêche	50+	40-50	20- 40	20	20
% de la population occupée dans l'industrie	50	50	50	50	35
% de la population occupée dans le commerce et les transports	20	20	20	20	20
% de la population occupée dans d'autres secteurs	10	10	10	10	10

Evolution des dépôts d'épargne auprès des caisses de crédit
agricole par rapport à l'épargne nationale.

Revenu national au prix du marché En millions de Fl.	Montant total des dépôts d'épargne auprès des caisses d'épargne 1) 2) En millions de Fl.	Dépôts d'épargne auprès des caisses de crédit rural 2) en millions de Fl.	Epargne	3 en % de 5	4 en % de 5	
1	2	3	4	5	6	7
1955	27568	563	193	5522	10,2	3,5
1956	29604	402	122	5154	7,8	2,4
1957	32036	90	153	6113	1,5	2,5
1958	32461	686	419	6201	11,1	6,8
1959	34970	837	436	7880	10,6	5,5
1960	38460	823	364	8870	9,3	4,1

1) Caisses d'épargne nationales et provinciales + caisses d'épargne générales +
caisses de crédit agricole.

2) A l'exclusion de l'intérêt.

Annexe 7.

activités financières de l'Etat en vue de l'amélioration des structures et des infrastructures agricoles.

Nature des travaux	Subventions à fonds perdu					De 1956 à 1961	Octroi de crédit par l'Etat						
	1956	1957	1958	1959	1960		1961	1956	1957	1958	1959	1960	1961
					(estimation)							(estimation)	De 1956 à 1961
A. Total des investissements pour l'amélioration des structures agricoles.													
1. exploitations agricoles individuelles	4,2	3,1	1,3	1,0	1,3	1,2	12,1	-	-	-	-	-	-
2. Groupements d'exploitations agricoles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
J. domaine public													
- a) Travaux de défrichage dans les polders de l'IJsselmeer (à l'exclusion des digues et des travaux analogues) (ministère des transports et du Waterstaat)	2,9	3,5	3,0	3,2	3,3	-	15,9	-	-	-	-	-	-
b) Construction de fermes dans les polders de l'IJsselmeer (ministère des transports et du Waterstaat)	8,4	16,9	8,4	3,5	4,7	-	41,9	-	-	-	-	-	-
c) Travaux d'amélioration et de construction de fermes sur des terrains domaniaux (ministère des finances)	7,7	6,4	4,8	3,7	2,5	-	25,1	-	-	-	-	-	-
B. Investissements réalisés en vue d'améliorer l'infrastructure agricole													
a) Travaux des waterschapen et des communes (ministère de l'agriculture et de la pêche (entre autres))	15,8	12,3	14,8	19,6	23,2	22,0	107,7	-	-	-	-	-	-
b) Travaux relatifs au service des eaux, défrichage et gain de terres dans les Wadden (ministère des transports et du Waterstaat)	16,1	13,2	10,9	10,7	9,3	-	60,2	-	-	-	-	-	-
c) Digues, ports, chemins dans les polders de l'IJsselmeer 1)	42,4	31,3	26,5	27,5	33,9	-	161,6	-	-	-	-	-	-
(min. des transports et du Waterstaat)													
C. Cas spéciaux													
- Combinaison de A2, A3 et B :													
a) Remembrement 1)	74,4	82,1	72,1	64,5	55,5	52,5	401,1	22,3	26,2	22,1	27,9	22,1	22,5
(ministère de l'agriculture et de la pêche)													143,1
b) Travaux complémentaires 2)	25,8	36,9	53,3	51,6	38,7	24,8	231,1	-	-	-	-	-	-
(ministère des affaires sociales)													
Total	197,7	205,7	195,1	185,3	172,4	(100,5)	1.056,7	22,3	26,2	22,1	27,9	22,1	22,5

1) Une partie de ces investissements doit être considérée davantage comme un investissement d'infrastructure en faveur de l'ensemble de la population rurale que comme un investissement agricole.

2) Une partie seulement peut être considérée comme un investissement agricole; l'autre partie présente le caractère d'une prestation sociale dans le cadre de la politique de l'emploi.

Ont déjà paru dans la série

« Conditions de production de l'agriculture »:

	Numéros	Date	N° du document	Langues
- Principales conditions de production de l'agriculture des pays membres de la C.E.E. (1) (2 tomes et annexes)	1	mai 1960	VI/208/60	F
- Etude préliminaire à la mise en place d'un réseau d'information sur la situation et l'évolution des exploitations agricoles dans la C.E.E. (1)	2	mai 1961	VI/3113/61	F. D. (2)
- Terminologie utilisée en économie de l'entreprise agricole dans les pays membres de la C.E.E. (1)	3	juin 1961	VI/3471/61	F/D (3)
- Aspects structurels de l'agriculture des pays susceptibles de devenir membres ou associés de la C.E.E.	4	octobre 1961	VI/6033/61	F
- Synthèse et résultats d'études monographiques	5A	janvier 1962	VI/8333/61	F
- Organisation d'études monographiques	5B	janvier 1962	VI/8334/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 5 (Benelux)	5C	janvier 1962	VI/3754/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 15 (R. F. d'Allemagne)	5D	janvier 1962	VI/8336/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 17 (France)	5E	janvier 1962	VI/5853/60	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 27 (Italie)	5F	janvier 1962	VI/8335/61	F
- Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales aux Pays-Bas	6	mars 1962	VI/6178/60	F. N. (4)
- Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales en Belgique	7	avril 1962	VI/2281/62	F
- Aspects du développement structurel de l'agriculture au grand-duché de Luxembourg	8	mai 1962	VI/2281/62	F
- Les comptes économiques de l'agriculture française	9	juin 1962	VI/3201/62	F
- Aspects du développement structurel de l'agriculture en Italie	10	septembre 1962	VI/6620/61	F
- Aspects du développement structurel de l'agriculture en France. Evolution de la superficie des exploitations	11	septembre 1962	VI/3914/62	F
- Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales de la république fédérale d'Allemagne	12	novembre 1962	VI/6760/62	F

(1) Ces études n'ont pas paru sous la présentation actuelle.

(2) F. D. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.

(3) F/D = étude bilingue français - allemand.

(4) L'étude a été publiée en néerlandais dans une autre série.

Ont déjà paru dans la série

« Les structures agricoles dans la C.E.E. »:

	Numéros	Date	N° du document	Langues
- Coût de l'assurance contre certains risques agricoles dans les pays de la C.E.E.	13	novembre 1962	VI/8985/62	F
- Le coût du crédit agricole dans les pays de la C.E.E.	14	mars 1963	VI/10574/62	F
- Les investissements de l'agriculture dans la C.E.E. pour la mécanisation	15	mars 1963	VI/2932/62	F/D(1)
- Aides financières de l'Etat pour la mécanisation de l'agriculture	16	mars 1963	VI/2637/62	F/D(1)
- Situation du marché - Prix et politique des prix des engrais dans les pays de la C.E.E. et importance des engrais pour les coûts de production de l'agriculture	17	avril 1963	VI/7242/62	F.D.(1)
- Modèles d'exploitations agricoles. Leur application en France	18	mai 1963	VI/6885/62	F
- Modèles d'exploitations agricoles. Leur application en Italie	19	mai 1963	VI/1617/62	F
- Modèles d'exploitations agricoles. Leur application en république fédérale d'Allemagne	20	mai 1963	VI/1524/1/62	F
- Modèles d'exploitations agricoles. Leur application aux Pays-Bas	21	mai 1963	VI/1525/1/62	F
- Eléments d'information sur l'endettement et les possibilités de financement de l'agriculture dans la C.E.E. III. Monographie pour la France	22A	juin 1963	VI/3919/63	F
- Eléments d'information sur l'endettement et les possibilités de financement de l'agriculture dans la C.E.E. I. Monographie pour la république fédérale d'Allemagne	22B	janvier 1964	VI/12844/63	F.D.(1)
- Eléments d'information sur l'endettement et les possibilités de financement de l'agriculture dans la C.E.E. IV. Monographie pour l'Italie	22C	mai 1964	VI/6054/64	F.I.(3)
- Recherche de l'origine des différences de frais pour l'octroi des crédits aux agriculteurs dans les différents pays de la C.E.E.	23	septembre 1963	VI/7578/63	F.D.(1)
- Relations de prix entre moyens de production et produits agricoles dans la C.E.E.	24	septembre 1963	VI/8309/63	F.D.(1)
- Certains aspects de l'amélioration des structures agraires en république fédérale d'Allemagne	25	octobre 1963	VI/8133/63	F.D.(1)
- Certains aspects de l'amélioration des structures agraires en Belgique	26	novembre 1963	VI/8133/63	F
- Certains aspects de l'amélioration des structures agraires en France	27	octobre 1963	VI/8133/63	F
- Certains aspects de l'amélioration des structures agraires en Italie	28	octobre 1963	VI/8133/63	F
- Certains aspects de l'amélioration des structures agraires au grand-duché de Luxembourg	29	octobre 1963	VI/8133/63	F
- Certains aspects de l'amélioration des structures agraires aux Pays-Bas	30	novembre 1963	VI/8133/63	F

(1) F.D. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.

(2) F/D = étude bilingue français-allemand.

(3) F.I. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en italien.

Ont déjà paru dans la série

« Les structures agricoles dans la C.E.E. » :

	Numéros	Date	N° du document	Langues
- Mesures prises dans les Etats membres de la C.E.E. pour accroître la mobilité des terres et favoriser l'agrandissement d'exploitations agricoles de trop faible dimension	31	décembre 1963	VI/1250/1/63	F.D.(1)
- La législation sur le crédit à l'agriculture dans les six pays du marché commun	32	décembre 1963	VI/6254/63	F
- Methodes utilisées dans les pays de la C.E.E. pour l'établissement des comptes économiques de l'agriculture	33	février 1964	VI/ST/318/63	F.D.(1)
- L'endettement et les possibilités de financement de l'agriculture dans la C.E.E.	34	mai 1964	VI/4917/64	F

(1) F.D. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.